

h e t s

Haute école de travail social
Genève



Centre de recherche sociale (CERES)

La prise en charge des nouveaux publics au Centre de Chevrens



Rapport final de l'étude exploratoire Nasser Tafferant

Genève, décembre 2018

Tables des matières

Introduction	p.1
A propos des nouveaux publics	p.1
Les modalités de collaboration avec Astural et le choix du centre de Chevrens.....	p.2
Ethnographier le centre de Chevrens.....	p.3
Structure du rapport de recherche.....	p.6
Première partie : De la dynamique de placement	p.7
Le placement à l'épreuve du déracinement.....	p.9
Le spectre du thérapeutique.....	p.11
Maintenir le lien de près comme de loin.....	p.13
Deuxième partie : Les artisans du lien	p.16
Le pied à l'étrier.....	p.16
Travailler dans le même sens.....	p.17
Chevrens 1...Chevrens 2 ?.....	p.20
Troisième partie : Paroles de jeunes	p.22
Au revoir mon formateur	p.23
Retour de vacances.....	p.23
Le Conseil jeunes.....	p.24
Se remettre au sport.....	p.26
Dans et hors du périmètre.....	p.26
Esquisse d'analyse.....	p.27
Conclusion générale et recommandations	p.31
Bibliographie	p.35

Introduction

Ce rapport de recherche présente les résultats d'une étude sociologique qualitative exploratoire mandatée par Astural au terme de l'année 2015. Elle a été réalisée par Nasser Tafferant, adjoint scientifique à la Haute école de travail social de Genève HES-SO, sous la direction de Marc Breviglieri, professeur associé à la Haute école de travail social de Genève HES-SO. Cette étude dérive de plusieurs discussions avec le comité scientifique d'Astural aboutissant à un double constat : le premier pointe l'inquiétude des travailleurs sociaux face aux risques d'amenuisement des subventions de l'Etat. Le second souligne l'intérêt d'encourager la recherche sur le terrain de l'éducation spécialisée afin d'éclairer des problématiques d'encadrement complexes qui, du point de vue du mandant, justifie l'amélioration, tout au moins le maintien des moyens opérationnels engagés au sein de ses structures d'accueil. La construction de la recherche est donc le fruit d'une réflexion commune. Du côté d'Astural, le souhait a été formulé d'en apprendre plus sur l'incidence des mutations du champ d'intervention sociale dans un contexte politique de rendement institutionnel, de resserrement budgétaire et, consécutivement, de risques de précarisation des effectifs¹. Pour nous autres chercheurs, l'occasion était donnée d'enquêter dans les murs de l'éducation spécialisée pour observer les dynamiques d'encadrement à l'œuvre auprès des jeunes en grande difficulté. Sans prétendre à une recherche/action, notre étude sociologique exploratoire s'est donnée pour visée l'observation et la description de ce qui fait le quotidien d'un lieu d'accueil pour comprendre les conventions d'encadrement (définition du programme de placement et des règles du bon usage du lieu d'accueil).

A propos des « nouveaux publics »

De concert avec nos mandataires, nous nous sommes lancés dans l'étude de la prise en charge des nouveaux publics dans l'une des structures d'accueil d'Astural. Si les termes « nouveaux publics » ont pu surprendre les travailleurs sociaux qui avaient eu connaissance du projet d'étude, affirmant avoir toujours eu affaire aux « mêmes jeunes » (d'après leurs dires), nous souhaitons au fond appréhender l'impact des changements organisationnels opérés au sein du dispositif d'encadrement sur le droit d'entrée des bénéficiaires. En effet, selon l'orientation institutionnelle donnée, la définition des prestations varie et cible certains besoins plus que d'autres. Par ailleurs, lorsque nous faisons parler les archives contenant les dossiers des anciens pensionnaires, nous remarquons des profils sociaux divers que bien les collaborateurs et collaboratrices, qui ont rejoint l'équipe ces dernières années, ignorent. Sur le terrain d'étude, il s'agissait de focaliser notre attention a) sur les propriétés sociales des jeunes ayant bénéficié d'une mesure de placement public, civil ou pénal au cours des dernières décennies, l'introduction de nouveaux publics pouvant être corrélée à l'évolution des parcours

¹ Par « précarisation des effectifs », il faut entendre des conditions de travail qui peuvent décourager certains membres du personnel d'encadrement à poursuivre durablement leur mission. Le risque étant de voir l'effectif perdre l'un.e de ses atouts jusqu'à l'intégration d'une nouvelle recrue. Or, sur le terrain d'étude, un éducateur expérimenté soulignait le fait que « le turnover complique vraiment le job » dans la relation tissée avec les jeunes pensionnaires qui « assistent au spectacle » de ce va-et-vient des éducateurs/éducatrices spécialisé.e.s.

migratoires, à la figure protéiforme de la précarité familiale et de la déviance juvénile, à la coopération des parents/tuteurs légaux avec le centre de placement dans le suivi de leurs enfants, etc. b) les « nouveaux publics » ne devant pas être uniquement entendus comme des publics inédits dans les structures d'accueil, ils renvoient également à des publics ayant disparu des « radars » de l'institution et qui réapparaissent sous la forme de problématiques que les professionnels du terrain n'avaient plus rencontrées depuis un certain temps, ce qui exige d'ajuster le dispositif d'encadrement, et c) sur la dynamique organisationnelle des services placeurs au sein du dispositif genevois d'éducation spécialisée.

Certes, les travailleurs sociaux qui travaillent dans les institutions de placement sont les témoins directs de l'évolution des manières d'agir et d'accompagner les jeunes en difficulté vers leur objectif de placement. Néanmoins, témoigner de situations d'encadrement ne suffit pas toujours à avancer la compréhension des modalités de placement et la manière dont les jeunes en font l'expérience, depuis l'exécution/prolongation du placement jusqu'à sa suspension provisoire et/ou définitive. Les professionnel·les en ont conscience, et les séances de supervision (que nous avons observées) auxquelles ils/elles participent visent justement à porter un regard distant avec leurs pratiques et à cerner/dénouer des situations problématiques qui renvoient aussi bien à la relation tissée avec les pensionnaires et les familles qu'à la relation de travail au sein de l'équipe d'encadrement.

Les modalités de collaboration avec Astural et le choix du Centre de Chevrens

La promotion de la recherche auprès des directions des différentes structures d'accueil d'Astural s'est déroulée par étapes.

Dans un premier temps, une réunion a rassemblé le 2 décembre 2015 au siège d'Astural l'ensemble des directeurs/directrices à qui nous avons exposé les grandes lignes du projet de recherche exploratoire. Bien que tous aient manifesté un intérêt à l'étude (certains disaient découvrir la démarche ethnographique), seuls deux responsables avaient émis un avis favorable à l'accueil de la recherche dans les murs : le directeur du Centre de Chevrens et la directrice de l'Externat La Châtelaine (laquelle avait toutefois émis une réserve, appréhendant la réaction de jeunes enfants suivis dans un cadre pédago-thérapeutique face à un observateur étranger à la structure d'accueil).

Nous avons donc saisi la main tendue par le Centre de Chevrens pour quatre raisons : 1) nous avons sans doute placé la barre trop haute en cherchant à comparer deux structures d'accueil compte tenu de la durée du mandat. Il eut été difficile de déployer assez d'énergie sur les deux terrains à la fois ; 2) nous pensions trouver au sein même du Centre de Chevrens des publics d'un âge différent (de 14 à 18 ans) ainsi qu'un éventail large de prestations (Formation, Certification, Internat, Référence, Famille)² ; 3) depuis 2014, le Centre de Chevrens se situe

² Pour une présentation détaillée des prestations qu'offre le Centre de Chevrens, on se reportera à la page web suivante : <https://astural.org/institutions/centre-de-chevrens/>

dans une phase de redynamisation institutionnelle suite à une période d'agitation ayant nécessité sa fermeture provisoire. Cette nouvelle rampe de lancement constituait à nos yeux un terrain d'étude privilégié pour observer l'application du nouveau projet institutionnel³ qui se traduit notamment par des modalités de prise en charges inédites des pensionnaires telles que "le passage à la mixité" au sein du foyer⁴, ou encore l'établissement de "passerelles avec le monde professionnel"; 4) nous avons finalement considéré les appréhensions formulées par la directrice de l'Externat La Châtelaine.

Dans un second temps, le directeur du Centre de Chevrens nous a invités à rencontrer les membres de son équipe afin de leur présenter le projet de recherche et obtenir leur adhésion, une condition sine qua non pour enquêter dans les murs. Deux rencontres ont eu lieu les 1^{er} et 2 mars 2016 dans la structure d'accueil. En dépit de la réceptivité témoignée envers le principe d'une recherche, il a fallu convaincre du bien-fondé d'une démarche ethnographique privilégiant l'immersion de jour comme de nuit. Le personnel était en effet particulièrement attentif à ce que la présence d'un chercheur n'interfère pas avec le travail éducatif, et qu'il ne soit pas reçu avec méfiance et hostilité par les jeunes pensionnaires. Après un temps de réflexion, nous avons finalement obtenu la confiance de l'ensemble du personnel.

La journée du 8 mars 2016 consacra le démarrage effectif de la recherche.

Ethnographier le centre de Chevrens

Le mandat a impliqué deux chercheurs, l'un à 40%, l'autre à 5 %. La durée prévue de cette recherche exploratoire était de six mois (de février à juillet 2016), mais en réalité elle a démarré avec un mois de retard, le temps nécessaire à l'équipe de Chevrens pour discuter notre projet de recherche et répondre à notre requête. L'étude a associé entretiens semi-directifs, observation (participante dans de nombreux cas) et consultation des archives. Compte tenu des délais impartis, nous avons mobilisé notre énergie dans la récolte des données empiriquement observables : vie quotidienne des adolescent.e.s dans la structure d'accueil aussi bien sur les temps d'activité que leur temps libre, organisation du personnel, observation des parties communes de l'internat et de leurs usages, analyse documentaire⁵.

Nous nous sommes établis dans le foyer à raison de deux voire trois jours par semaine (parfois successivement) puisque l'occasion nous a été donnée d'occuper une chambre meublée dans l'internat similaire à celles occupées par les jeunes. Nous étions parfois présents en milieu de semaine, le week-end et en période de vacances, selon les activités scientifiques que nous

³ Ce projet intitulé "Centre de Chevrens. Concept global" dont nous avons pu prendre connaissance date de fin 2015, soit quelques mois avant le démarrage de l'étude de terrain.

⁴ Depuis son ouverture en 1957, le Centre de Chevrens accueillait exclusivement des jeunes garçons. Au moment de l'étude, une adolescente faisait partie des pensionnaires.

⁵ Il s'agit en l'occurrence des rapports d'activité et les procès-verbaux de la structure d'accueil. Nous avons aussi lu les mémoires publiées d'un ancien éducateur (Ndene, 2012).

souhaitions mener mais aussi selon l'actualité du foyer⁶. Le choix de nous établir provisoirement dans l'internat n'a pas manqué d'éveiller la curiosité des jeunes pensionnaires mais aussi des travailleurs sociaux qui attendaient de cette étude une meilleure compréhension de leurs pratiques professionnelles⁷, une plus grande considération par contraste au stigmatisme qui accable le foyer d'accueil depuis un certain nombre d'années et qui, d'après eux, n'a plus lieu d'exister⁸. Au cours des échanges avec les jeunes pensionnaires, nous avons délibérément écarté l'enregistrement audio au profit du carnet de notes. Le procédé de l'immersion dans les murs favorisait la reprise des échanges plus tard dans la journée ou dans la semaine.

La consultation des archives s'est déroulée dans les temps creux de la vie éducative lorsque les jeunes venaient à leurs occupations dans les ateliers d'apprentissage. D'après nos constats, les dossiers de pensionnaires archivés au Centre de Chevrens commencent au cours de l'année 1997. Autrement dit, nous avons eu accès à une partie de l'histoire des modalités de placement dans l'internat. Ensuite, tous les dossiers de pensionnaires n'enferment ni la même quantité ni la même qualité d'information, cela n'étant pas toujours corrélé à la durée du placement. Des dossiers de placement de courte durée présentent en effet des informations circonstanciées d'une grande variété. En raison de la durée limitée de notre mandat de recherche, nous avons préférentiellement opéré la sélection de vingt dossiers de pensionnaires selon la distribution périodique suivante :

- 1) 5 dossiers de pensionnaires placés entre les années 1997 et 2000
- 2) 5 dossiers de pensionnaires placés entre les années 2004 et 2005
- 3) 5 dossiers de pensionnaires placés entre les années 2009 et 2010
- 4) 5 dossiers de pensionnaires placés entre les années 2014 et 2015

Cette manière de procéder nous a permis de survoler les vingt dernières années d'activité professionnelle au Centre de Chevrens, une longue période qui englobe des projets institutionnels distincts incarnés par plusieurs directions :

- 1) Une organisation structurelle relativement stable jusqu'à la fin des années 2000
- 2) Une période d'agitation marquée par des exclusions de pensionnaires et un climat d'insécurité générale entre les années 2009 et 2013

⁶ Nous avons ainsi privilégié les temps creux du foyer, lorsque les adolescent.e.s n'étaient pas présent.e.s, pour consulter les archives et réaliser des entretiens avec les éducateurs/éducatrices.

⁷ Nous renvoyons le lecteur à la deuxième partie de ce rapport intitulée « Les artisans du lien ».

⁸ Certain.e.s éducateurs/éducatrices spécialisé.e.s ont en effet évoqué à plusieurs reprises la réputation négative qui plane au-dessus du Centre de Chevrens, laquelle s'expliquerait par une période émaillée d'une série de conflits difficiles avec les adolescents « à tel point qu'il faudrait y réfléchir à deux fois avant de présenter sa candidature ici » (d'après une éducatrice spécialisée).

3) L'application/expérimentation depuis 2014 d'un nouveau projet de réforme institutionnelle⁹

Faute de temps, nous nous sommes surtout appuyés sur les dossiers de pensionnaires, laissant de côté d'autres sources dont nous ne minorions pas l'importance et qui pourraient être tout à fait utiles dans la perspective d'une recherche approfondie (entre autres sources documentaires, il s'agit des rapports de travail rédigés par les professionnels, des recueils de souvenirs des camps de loisirs et d'évènements festifs, des traces manuscrites d'anciens pensionnaires).

Les observations ont été réalisées dans les différents cadres de la vie du foyer aussi bien les ateliers de préformation que dans l'organisation de la vie domestique (gestion des repas, « quartiers libres » et autres moments de détente etc.) à laquelle nous prenions part (aide à la préparation des repas, sortie en ville dans les temps libres, coaching sportif, soutien à l'écriture dans le temps de la formation et hors formation). Systématiquement, nous informions, quelques jours à l'avance, par mail ou téléphone, le responsable de l'équipe éducative de notre venue au foyer. De même, nous faisons connaître nos intentions d'enquête auprès des jeunes en leur demandant si notre présence ne les dérangeait pas lors des ateliers d'apprentissage ou au « Conseil jeunes » qui est fixé chaque dimanche soir¹⁰.

Enfin, il n'a pas été facile de mettre un terme à la phase de la récolte des données, laquelle s'est prolongée jusqu'aux réunions de bilans annuels de l'équipe éducative, soit début juillet. Cette retraite tardive s'explique par le fait que ce ne sont pas seulement des situations épisodiques (au double sens du terme, à la fois intermittentes et secondaires) que nous avons observées, mais une série d'évènements qui ne font sens à l'observateur que s'il les reconstitue sous la forme parachevée d'une actualité lente, mêlée d'intrigues et de rebondissements, au dénouement plus ou moins heureux (arrivée, prolongation ou fin de placement d'un jeune ; engagement ou départ d'un professionnel...). En guise d'exemple, on citera le cas d'un pensionnaire qui a multiplié les fugues. Plusieurs mois durant, son cas avait meublé les conversations du personnel éducatif¹¹ et des adolescent.e.s pour qui la fugue était tantôt perçue comme une incartade, tantôt comme l'expression d'un mal être et un appel au secours (Lermercier, 2017). Schématiquement, nous décrivons ci-après le traitement de ses fugues par l'institution éducative (en vert, la décision prise par l'institution ; en rouge, la fugue de l'adolescent) :

Avertissement contre la récurrence d'une fugue → récurrence → suspension provisoire du placement en guise de sanction → acceptation d'un retour au foyer après renégociation du

⁹ Cf. Le deuxième chapitre : « Chevrens 1... Chevrens 2 ? »

¹⁰ Cf. La partie intitulée « Le Conseil jeunes », chapitre troisième du rapport.

¹¹ Cf. L'encadré dans la partie intitulée « Le placement à l'épreuve du déracinement », chapitre premier du rapport.

contrat de placement → récidive → exclusion définitive sans plus aucune possibilité de retour

L'immersion dans les murs expose ainsi le chercheur à des appréciations de faits, de règles et de normes d'une grande complexité, ce qui contraste nettement avec le présumé de l'application entêtée du règlement intérieur. Les travailleurs sociaux que nous avons observés se situent « sur le front des dilemmes » (Laé, 2008), ce qu'un éducateur traduit par « un savant dosage du règlement », dans les mesures à prendre à l'encontre (ou en faveur) d'un pensionnaire. Les incartades répétées ne sont sournoises qu'en apparence, le personnel éducatif tentant de déceler autre chose de beaucoup plus significatif. De fait, l'immersion a selon nous porté ses fruits et constitué une méthode idoine, comme cela a pu être démontrée dans d'autres terrains d'enquête (Ossipow, Berthod et Aeby, 2014 ; Frauenfelder, Nada et Bugnon, 2018).

Structure du rapport de recherche

Le présent rapport s'articule autour de trois parties : nous aborderons dans un premier temps la dynamique de placement opérée par le Centre de Chevrens. Dans un second temps, nous nous pencherons sur le travail des professionnels, et leurs représentations des publics qu'ils encadrent. Enfin, nous relaterons l'expérience du foyer du point de vue des adolescent.e.s.

Les résultats de la recherche exposés dans chaque partie s'appuient sur l'exploitation des données provenant de diverses sources (observations, entretiens, archives). Des extraits du carnet de notes (sous la forme d'encadrés) jalonnent ci et là le fil du texte pour incarner notre propos dans les termes du terrain et toujours dans le respect de l'anonymat.

La conclusion de ce rapport sera suivie des recommandations de pistes de recherche approfondies ainsi que d'une bibliographie.

Un dernier point, mais non le moindre : à la direction, aux travailleurs sociaux et aux jeunes pensionnaires du Centre de Chevrens, nous témoignons notre gratitude pour leur hospitalité. Sans leur attention, cette recherche passionnante dans les murs n'aurait pu aboutir.

Première partie : De la dynamique de placement

Depuis 2015, le Centre de Chevrens s'appuie sur un nouveau projet, une nouvelle prise en charge des jeunes en difficulté¹². « Un tournant risqué » selon la direction. Comprendre la restructuration du Centre de Chevrens, c'est la situer dans le mouvement d'ensemble plus large d'une réforme de l'éducation spécialisée. La plateforme de placement est née de cette réforme¹³. Depuis 2014, le Centre de Chevrens prend part à cette dynamique interinstitutionnelle pour évaluer la pertinence des demandes de placement qui lui sont formulées. Une responsabilité que l'institution prend au sérieux puisque le droit d'entrée des jeunes en difficulté qu'elle évalue soulève un autre enjeu : celui de s'assurer de l'harmonisation et de l'efficacité de l'action professionnelle dans les murs en phase avec les besoins socioéducatifs des pensionnaires. Dans les termes de la direction actuelle, cela veut dire « protéger Chevrens »¹⁴.

Ces remarques liminaires viennent rappeler le contexte particulier dans lequel nous avons effectué la recherche exploratoire. Le Centre de Chevrens opère un changement organisationnel ambitieux, tirant les leçons des modèles de fonctionnement antérieurs. Après Chevrens 1, Chevrens 2 ? Dorénavant, il s'agit d'une reprise en main de l'institution qui fait rempart contre le tout (placement) pénal, l'appel du pied thérapeutique, les pensionnaires surnuméraires, la démobilisation parentale, etc. Mais le terrain professionnel que nous avons foulé est aussi pavé d'appréhensions. La croyance professionnelle, au sens d'adhésion à des règles et des valeurs professionnelles collectivement établies, semble en effet suspendue au cours ordinaire des choses, ce qu'un éducateur résume en ces termes :

« On travaille avec les moyens du bord. On n'a pas de baguette magique entre les mains. L'essentiel est qu'au bout de la journée, on a l'impression que tout s'est bien passé avec les jeunes ».

Est-ce seulement une impression ? L'euphémisme, souvent de mise dans les propos que nous avons recueillis auprès des professionnels, recèle le sentiment que la machine peut s'enrayer d'une minute à l'autre. La moindre attention portée sur le comportement des jeunes opère comme un « monitoring » de l'action socioéducatrice, informant quotidiennement de l'indice de bien-être de l'appareil institutionnel.

Sans chercher à retracer ici l'histoire des modes successifs de prise en charge des jeunes en difficulté – les documents internes d'Astural abondent d'informations dans ce sens (Chautem Leurs et Bossy, 2014) –, nous avons voulu incarner ces publics dont on parle entre deux portes,

¹² Cf. document interne Astural : Centre de Chevrens. Concept global. Projet réalisé par la direction avec la collaboration des équipes. Novembre 2015

¹³ Cf. document : Réforme de l'éducation spécialisée. Rapport de l'Office de l'enfance et de la jeunesse. Juillet 2013.

¹⁴ On se rapportera utilement à l'ouvrage d'Yves Delessert qui traite des problèmes relatifs à la protection des mineurs, notamment sur le plan juridique (Delessert, 2018).

et à propos desquels les éducateurs font souvent référence. Le souvenir qu'ont ces derniers de certains jeunes rappelle aussi celui de l'ancien régime institutionnel. Caricaturalement, deux figures s'opposent dans la mémoire du foyer : d'un côté, les « anges », de l'autre côté, les « démons ». Les premiers ont marqué les esprits par une bonne volonté sans fard dans leur programme de placement, leur gentillesse et un sourire à toute épreuve, y compris dans les détresses de la vie. Les seconds, sitôt placés, ont pris en grippe l'institution pour divers motifs tels que le rejet de l'autorité, la provocation, l'agressivité induite par une consommation de psychotropes, le « pétage de plomb » nourri par la contrariété. Les uns et les autres ne constituent pas seulement un couple d'opposition. Ils ont un point commun : celui d'être identifiés par les éducateurs interrogés comme *un public inédit* tant leur attitude contraste avec le comportement dit « normal » des pensionnaires, lequel oscille d'ordinaire et selon l'humeur entre l'implication dans le programme de placement et, de temps à autre, un tempérament velléitaire (réveil tardif, défaut de ponctualité aux ateliers de formations, etc.). Ces publics d'autrefois, qui ont laissé des traces dans la mémoire du foyer d'accueil, ont aussi amené les éducateurs à se poser des questions : ceux-là, lesdits « anges » et « démons », avaient-ils réellement leur place au Centre de Chevrens ? Le cadre correspondait-il à leurs besoins ? « On aurait pu éviter, aux uns et aux autres, le pire », remarque un éducateur. « Le pire », c'est une décision de placement injustifiée, sur laquelle l'institution avait peu de prise, exposant l'ensemble des jeunes et du personnel d'accompagnement à un climat d'insécurité compromettant les objectifs de placement visés.

Extrait du carnet de notes – 5^{ème} jour, mars 2016 :

23h00 : Avant de rejoindre ma chambre, j'échange quelques mots avec l'éducateur. Il vient de souhaiter « bonne nuit » aux jeunes et s'apprête à taper sur le clavier de l'ordinateur quelques notes sur l'ambiance de la soirée. Je l'interpelle sur un événement qui a eu lieu en fin d'après-midi, impliquant un jeune qui se plaignait, sur un ton moqueur, de « la punition de merde » (les propos entre guillemets sont de lui) après avoir donné un « coup de boule » à un autre pensionnaire, en soutien à un autre jeune qui s'était vu menacé. Par « punition de merde », il faut entendre une sanction disproportionnée, non par sa gravité, mais par sa clémence. En guise de sanction, le jeune s'est vu contraint de démonter une cabane en bois à laquelle plus personne ne prêtait attention dans le champ jouxtant l'internat. Ce qu'il a accompli sans broncher. Mais on lui avait aussi demandé de nettoyer la chambre du jeune qui a pris le « coup de boule ». Ce qu'il a refusé catégoriquement : « Nettoyer sa chambre ?! Et puis quoi encore ! Je ne suis pas sa mère. Surtout que je n'ai fait que prendre la défense (d'untel), ce que vous avez du mal à comprendre ». J'interroge l'éducateur sur cette altercation physique. Je veux savoir si c'est un fait récurrent au foyer. Il me répond, d'un ton rassuré, que c'est rare, mais pas du tout surprenant quand on sait le tempérament versatile du pensionnaire mis en cause, « qui peut être doux comme un agneau, et se transformer en tornade si on l'embête un peu trop ». Il ajoute : « C'est sûr qu'on a connu de vrais durs à cuire dans la maison (i.e. le foyer) ». Je lui demande des précisions. Il évoque le passé tumultueux de Chevrens qu'il situe entre 2009 et 2014 : « Il y avait seize cas lourds placés par une juge qui était fascinée par les cas extrêmes. On avait l'impression qu'elle ne voulait pas comprendre les éducateurs et qu'elle se rangeait toujours du côté des jeunes qui la manipulaient en se comportant bien avec elle. Les jeunes avaient fini par prendre le contrôle du foyer, ils faisaient tout ce qu'ils voulaient ici. Ils ont mis le feu, saccagé les meubles, menacé

au couteau un éducateur. Ce n'était pas mieux avec un équilibre cas lourds + enfants gérables. Aujourd'hui ça va mieux avec les deux groupes (le groupe "G1" en référence aux jeunes nécessitant un suivi poussé dans un premier internat, et le groupe "G2" qui rassemble les jeunes plus autonomes dans le second internat, précisément un appartement partagé) et la séparation des lieux (des deux internats distants l'un de l'autre d'une cinquantaine de mètres environ)».

Pour donner corps à ces souvenirs, nous avons consulté les dossiers de pensionnaires dans les archives. Nous voulions savoir qui ils étaient (il faut entendre par là leurs propriétés sociales) ? Comment étaient-ils arrivés dans cette institution éducative ? Comment leur séjour s'était-il déroulé ? Sur quelle note avait-il pris fin ? Etc. Parmi les dossiers consultés (la moyenne d'âge des jeunes oscillant entre 15 et 16 ans), nous avons constaté à la fois des ressemblances et des singularités. Vulnérabilités cumulatives et itinérance institutionnelle constituent un fardeau commun dans les escarpements de la vie de chacun : déracinement culturel, désaffiliation familiale, décrochage et rupture scolaires, poursuites pénales, consommation de psychotropes, etc. Dans ce premier chapitre, nous traiterons seulement de l'expérience migratoire, du suivi thérapeutique et du rapport à la vie hors foyer, trois thématiques qui ont souvent préoccupé le personnel socioéducatif au cours de notre recherche.

Le placement à l'épreuve du déracinement

L'expérience migratoire est un point intéressant pour questionner la relation de la vulnérabilité cumulative avec l'intégration du jeune dans la société d'accueil. Les dossiers que nous avons consultés présentent des tableaux de familles et des parcours migratoires contrastés. Les anamnèses indiquent en effet différents contextes migratoires que nous résumons comme suit : 1) l'adolescent avait migré en même temps que ses deux parents en Suisse, 2) il avait migré avec un seul de ses parents dans le but de rejoindre le second déjà établi en Suisse, 3) il avait quitté l'un de ses parents pour rejoindre et vivre uniquement avec le second en Suisse, sans que l'on atteste précisément de la situation du couple dans le pays d'origine, 4) enfin, il avait migré avec un seul parent, du fait de la monoparentalité avérée au moment du départ (la monoparentalité faisant suite soit à la séparation du couple, soit au décès d'un parent)¹⁵. Ainsi, les situations familiales à l'épreuve du parcours migratoire peuvent receler des problématiques complexes. L'éloignement avec le pays d'origine étant vécu par certains jeunes comme un déchirement, lorsque la distance s'enlise dans la fâcherie ou le deuil.

¹⁵ Soulignons également les préoccupations actuelles des chercheurs et des travailleurs sociaux autour des questions relatives aux mineurs non accompagnés(MNA). Le 13 décembre 2018, la Haute école de travail social de Genève a consacré une conférence sur le thème « Accompagner les mineur.e.s migrant.e.s : défis et enjeux ». On se rapportera également à l'article de Théogène-Octave Gakuba (2004) sur les requérants d'asile mineurs non accompagnés (MNA).

Extrait d'anamnèse en vue d'un placement – Institution 1 / année 2005

« C. (17ans), habitait avec sa mère et ses grands-parents en Algérie. Il n'a jamais eu beaucoup de contact avec son père. Les frères de C., âgés de 24 et 25 ans, résident en Algérie.

Madame B. (la mère de C.) vit à Genève depuis trois ans. C. l'a rejoint en septembre 2002. Il semble y avoir une bonne entente entre la mère, le beau-père et le garçon »

Extrait d'informations internes – Institution relais 2 /année 2005

« C. est à cheval entre les deux cultures. Il a de la peine à s'adapter à l'ambiance genevoise. Il est difficile d'entrer en contact avec lui et la relation éducative est parfois tendue, surtout depuis son retour de vacances en Algérie. Suite à ses accès de violence qui l'ont amené à X (un centre éducatif fermé), il est suivi par Y (une association offrant un suivi psychosocial adapté) »

Extrait d'expertise psychologique – Institution relais 3 / année 2005

« Troubles de la personnalité avec traits paranoïaques ; Se sent persécuté ; Impulsivité ; Sentiment d'abandon (avec mère, père, grands-parents, groupe d'appartenance) ; manipule les gens et la vérité ; importance (pour le jeune) d'être accepté par un patron »

Le cas de C., 17 ans, qui est arrivé au Centre de Chevrens au milieu des années 2000, questionne les modalités d'intégration dans la société d'accueil via les institutions éducatives. En l'espace de deux années, l'adolescent a basculé dans un cycle de ruptures avec la famille et les institutions par où on a tenté de le reprendre en main. Les délits multiples (vols, agressions) et la coopération difficile avec les institutions éducatives l'avaient finalement conduit au Centre de Chevrens où les éducateurs/éducatrices firent état d'un sentiment ultime d'abandon. Quelques mois après son placement à Chevrens, le pensionnaire rédigea de sa propre main une lettre destinée au Tribunal de la Jeunesse. Sa requête : une fin de placement que le tribunal rejeta. Le mois suivant, il fut condamné par le même tribunal pour vol, tentative d'agression et consommation de cannabis. On le retira de Chevrens. Son placement aura duré moins d'une année. Quelques temps après son départ, l'équipe apprit sa mise en détention.

Les archives relatives aux anciens pensionnaires ayant fait l'expérience de l'immigration en Suisse indiquent que les anamnèses renseignent peu sur les difficultés qu'auraient pu rencontrer le jeune et sa famille dans le pays d'origine. L'évaluation des problématiques familiales et comportementales s'appuie principalement sur les récits (auto)biographiques. Rien n'indique de manière officielle des liens que la famille aurait pu tisser avec une structure d'aide sociale dans le pays d'origine. De fait, l'anamnèse s'élabore du point de vue de la société d'accueil. Certains pensionnaires ont pu nous donner le sentiment d'avoir un rapport clivé à leurs origines culturelles. Les souvenirs de vacances, le mois de Ramadan ou encore l'événement de la coupe d'Europe de football, qui a animé les soirées au foyer tout au long du mois de juin 2016, ont été autant d'occasions d'affirmer ou de fantasmer les attaches nationales.

Extraits du carnet de notes – 4^{ème} jour, mars 2016 :

7H30 : Le pensionnaire (17 ans) qui a débarqué hier soir depuis un autre foyer nous rejoint à table pour le petit déjeuner. Son séjour à Chevrens n'est que provisoire. Il passera ici une quinzaine de jours avant de prendre le train vers Fribourg où il sera pris en charge dans une famille d'accueil. Le jeune écoute attentivement l'échange que j'ai avec l'éducateur sur le rapport qu'ont les pensionnaires avec leurs origines culturelles. C'est alors qu'il prend part à la conversation : « Si tu savais mon parcours. Moi, je suis venu du Portugal il y a quatre ans, sans savoir un seul mot de français. Bon, je sais que j'ai encore des progrès à faire mais c'est clair que ça n'a plus rien à voir (avec mon niveau d'antan) ». Je le félicite pour ses progrès, et lui dis l'importance de pouvoir mettre des mots clairs sur nos pensées. Le jeune poursuit : « Mes parents, ils m'ont toujours dit de bien se tenir, de bien travailler à l'école en Suisse. Mais tu sais, en vrai, les « darons » (i.e. les parents) c'est des bâtards ! Parce qu'ils ont beau nous donner des conseils, ils ne sont pas capables de montrer l'exemple (...) Quand j'étais petit, je jouais au foot (au poste de) milieu droit. Si tu m'avais vu jouer sur le terrain. J'aurais pu devenir pro. Franchement, je n'ai rien contre les gens d'ici, mais j'aimerais rentrer au Portugal. Ça me manque ».

Pour d'autres pensionnaires, le rapport aux origines culturelles est plutôt vécu sur le mode du stigmatisme (Bolzman, Gakuba et Amalaman, 2017), ce qui préoccupe particulièrement l'équipe éducative. On peut faire l'hypothèse que l'itinérance institutionnelle dans plusieurs foyers d'accueil bride l'imaginaire d'une intégration possible.

Extraits du carnet de notes – 12^{ème} jour, avril 2016 :

14H30 : Dans le cadre d'une supervision, voilà une heure que l'équipe socioéducative et la sociopsychologue échangent sur les conditions de possibilité d'un retour d'un pensionnaire. Ses fugues répétées, l'absence de coopération de la mère, la relation difficile avec le père sans-abri tendent à nuancer le rapport que le jeune entretient avec le foyer, entre attachement et détachement. Le directeur attire l'attention générale : « La dimension culturelle n'est pas convoquée dans la discussion, et il semble qu'il y a un flou intergénérationnel dans le rapport à ses origines communautaires ». Le débat est lancé. L'éducatrice référente réagit : « Il dit qu'il n'avait plus sa place dans la famille ». La psychosociologue prend à son tour la parole et relativise les déterminants culturels : « C'est la maman et le papa qui ont lâché. Qu'entendons-nous par lien communautaire ? S'agit-il de parler de traditions ? Enfin, je dois avouer que je ne connais pas grand-chose sur cette communauté ». Le responsable de l'équipe éducative ajoute : « C'est compliqué pour lui de vivre son identité ». Un autre éducateur lance : « Il est dans le déni de son origine culturelle ». Ce que contredit la référente : « Au contraire, il questionne beaucoup ses origines ». Un autre éducateur prend la parole : « J'ai envie de citer un grand sociologue qui s'appelle Bourdieu. Je ne sais plus dans quel bouquin il disait ceci : comment parler de soi quand on est rien ? Moi j'aimerais beaucoup qu'il revienne. C'est courageux de sa part parce qu'il est parti (dans sa famille) en sachant que ça allait mal se passer ».

Le spectre du thérapeutique

Jusque dans les années 2000, les placements recommandés par le Service médico-pédagogique étaient fréquents. Les anamnèses des anciens pensionnaires indiquent des troubles de la personnalité qui se sont développés dans un contexte familial pétri de violence

doublé d'un décrochage scolaire progressif. Le suivi par le SMP a été précoce pour certains pensionnaires, et l'on attendait du Centre de Chevrens qu'il assure un soutien socioéducatif dans « un cadre protecteur et structurant » (d'après un rapport interne). Depuis, le modèle de l'internat thérapeutique a été abandonné, et les placements motivés par le SMP suspendus. Bien que les rendez-vous thérapeutiques aient désormais lieu à l'extérieur du foyer, l'équipe socioéducatif continue de faire face à des comportements qu'elle qualifie d'« instables », en raison notamment d'une consommation excessive de psychotropes. L'exemple de la consommation de haschich témoigne de cette distance jamais simple à assumer avec le thérapeute. Nos observations ont relevé, d'un côté, un sentiment d'impuissance au sein de l'équipe socioéducatif face à l'attitude des pensionnaires qui trouvent toujours un moyen de consommer du haschich dans le foyer et, de l'autre côté, le souhait de trouver des solutions pragmatiques. Les débats portant sur les stratégies résolutive à adopter sont parfois animés. Si certain.e.s éducateur.trices défendent le modèle actuel d'un suivi thérapeutique externalisé, d'autres commencent à douter de son efficacité rappelant, en guise d'argumentation, les voies de détour qu'empruntent les jeunes pensionnaires qui réussissent parfois à passer à travers les mailles du filet « en loupant, comme par hasard, un rendez-vous chez le médecin » (selon les termes d'une éducatrice).

Extrait du carnet de notes – 5^{ème} jour, mars 2016 :

12h00 : J'échange avec un éducateur sur le phénomène d'addiction au cannabis qui concernerait certains pensionnaires de Chevrens. D'après lui, c'est un secret de polichinelle dans les murs, et il n'est pas nécessaire de « choper » un jeune avec un joint dans les mains pour s'en convaincre. Les indices sont multiples si l'on scrute des yeux les abords des bâtiments ainsi que les chambres (un mégot ci et là). L'odeur et certains comportements trahissent également la consommation clandestine. De ce point de vue, il est intéressant de constater le double emploi de la notion de « flagrant délit » dans le cadre particulier du foyer. A la définition commune (qu'illustre assez bien l'expression « être pris la main dans le sac ») s'ajoute celle qui, dans les murs, définit le flagrant délit, non pas en référence à l'immédiateté de l'acte, mais aux traces décelables (odeur, mégots, allumettes...). Autrement dit : un flagrant délit différé. Du fait de la clandestinité dans laquelle se nichent ces pratiques, le rappel au règlement intérieur s'appuie surtout sur ces traces, ce qui permet aux éducateurs d'avertir les pensionnaires qu'ils savent très bien ce qui se trame derrière leur dos, et qu'au jeu du chat et de la souris, les jeunes pourraient risquer gros s'ils se faisaient prendre un joint dans la main. En outre, l'éducateur que j'interroge déplore l'absence de formation des travailleurs sociaux aux problèmes relatifs à la consommation de psychotropes. Il souhaite une formation poussée, de niveau post grade, qui préparerait les futurs travailleurs sociaux « à déceler les traces suspectes et à rappeler aux pensionnaires les risques liées à une consommation excessive ». Je lui demande alors ce qu'il pense des tracts sur la prévention du cannabis disponibles dans le bureau des éducateurs. Il me répond que ces tracts sont symptomatiques du sentiment d'impuissance, avant de conclure : « D'abord, ils n'ont rien à faire dans un espace réservé aux professionnels. Et puis, franchement, les jeunes n'en ont que faire ».

Par ailleurs, les éducateurs pointent du doigt l'effet « d'engrainage » de la consommation de cannabis dans les murs quand elle prend les allures d'une distraction commune, si bien que l'exercice de la transgression contribuerait, sur un mode ritualisé, à l'intégration d'un nouveau pensionnaire.

Extrait du carnet de notes – 13^{ème} jour, avril 2016 :

21h00 : Ce soir je fais la rencontre d'un nouveau pensionnaire. Après lui avoir brièvement décrit la recherche que je mène ici, nous parlons de boxe et musculation, deux sports qu'il apprécie particulièrement. A peine arrivé ici qu'il s'exerce de temps en temps dans la salle de sport du foyer. En aparté, son éducatrice référente m'apprend qu'il n'a pas tardé à se faire remarquer, puisqu'il s'est fait prendre en train de fumer du cannabis avec trois autres pensionnaires aux abords de l'internat. Le jeune en question se lève de table et s'en va rejoindre sa chambre. L'un des trois autres pensionnaires qui est resté à table avec nous est vite rappelé à l'ordre par l'éducatrice qui lui reproche d'avoir donné le mauvais exemple au nouveau venu. A cela, le pensionnaire répond avec la force de l'évidence : « Mais vous savez que je fume ! ». J'essaie alors d'interpréter ses propos car, à l'entendre, la logique de la clandestinité ne tient plus la route à mes yeux. Non seulement le pensionnaire admet avoir fumé un joint dans la soirée, mais il apparente la clandestinité à une mise en scène dépourvu d'enjeu spécifique. Dit autrement, c'est reconnaître avoir fumé un joint comme si de rien n'était, comme s'il n'y avait rien à déplorer. L'éducateur de nuit, attentif à la discussion entre le jeune pensionnaire et l'éducatrice, me jette un regard en coin. Un peu plus tard, avant de rejoindre nos chambres pour une nuit de sommeil, l'éducateur me confie : « Je me fais du souci pour le petit nouveau. Tu comprends, le gamin doit faire sa place parmi les jeunes, il doit faire ses preuves. L'éducatrice fait tout pour le protéger mais dans la tête des mômes c'est à double tranchant, parce que si le nouveau ne les suit plus, il se met dans une merde pas possible vis-à-vis des autres (pensionnaires). Finalement, c'est plutôt une bonne chose de les avoir surpris ensemble ».

La problématique de la consommation des psychotropes est intéressante du point de vue de la question de la recherche dans la mesure où, bien qu'il ne s'agisse pas d'un scoop dans les murs de Chevrens, celle-ci est parfois interprétée comme un phénomène récurrent sur lequel les travailleurs sociaux ont le sentiment d'avoir peu de prise, d'autant plus que les pensionnaires ne consomment pas du haschich pour les mêmes raisons, avec la même régularité. S'agissant des jeunes qui présenteraient des signes d'addiction, le règlement intérieur paraît, au regard d'une partie du personnel socioéducatif, peu dissuasif finalement.

Maintenir le lien de près comme de loin

La consultation des archives révèle une autre problématique, celle de la liaison que l'institution éducative doit maintenir avec le pensionnaire lorsqu'il est provisoirement placé à l'extérieur. C'est notamment le cas lors d'une « mise au vert » décidée par l'institution. Bien qu'étant presque toujours apparentée par le pensionnaire à une sanction, du point de vue de l'institution éducative la mise au vert tend à soigner la relation tendue avec le jeune. Selon un éducateur interrogé : « la mise au vert permet au foyer de souffler un peu ». L'éducateur de référence prend des nouvelles par téléphone, et se rend sur le lieu de la prise en charge. La fonction professionnelle se double ainsi d'un geste et d'une intention symbolique forte : c'est le foyer qui rend visite au pensionnaire comme pour l'encourager dans cette épreuve exilatoire.

Extrait du carnet de notes – 22^{ème} jour, juin 2016 :

8h30 : Ce matin, l'équipe socioéducative fait le bilan du suivi des pensionnaires. Une éducatrice parle de sa référence. Le jeune en question est actuellement mis au vert car il s'enlise dans un absentéisme scolaire. L'éducatrice référente relate : « Pour lui, (la mise au vert) c'est un peu les vacances. Il n'est pas du tout inquiet. Il ne se mobilise pas. Il tient même un discours hors-réalité. Sa mère, tout comme lui, sont démunis. Je crois que la suspension de placement n'a pas d'impact sur ce jeune. On a un sentiment d'impuissance. Est-il dans la bonne orientation scolaire ? Est-il bien ici à Chevrens ? Je crois qu'il est bien ici parce que le cadre de la maison ne l'aide pas. Sa mère ne le mobilise pas. Du coup ma question est de savoir si la suspension de placement est productive ? ». Une collègue réagit : « Je pense qu'il devrait faire des expériences fortes (i.e. telles que la mise au vert) pour qu'il se retrouve avec lui-même ».

La mise au vert entend rappeler les limites à ne pas dépasser, limites qui sont aussi celles de l'institution en termes de capacité de prise en charge. Le message plusieurs fois rappelé par la direction lors des réunions d'équipe – « voilà ce qu'on peut faire et ce qu'on ne peut pas faire » – se veut à la fois pragmatique et clair vis-à-vis du jeune bénéficiaire et de ses parents. Le lien de confiance passe, non par de fausses promesses, mais par une co-responsabilité assumée et efficace. Les professionnels s'interrogent sur ce qui conditionne ces déviations. Parmi les facteurs explicatifs, l'environnement familial semble déterminant. Le nouveau projet institutionnel fait donc de la reconquête des cadres de vie fragilisés un axe prioritaire. Ce qui suppose une collaboration étroite des partenaires (famille, école, etc.). Globalement, les retours des jeunes pensionnaires chez leur famille durant les week-ends ou les vacances se passe plutôt bien. Mais parfois ils se négocient avec l'institution comme lorsque le pensionnaire dit préférer passer la nuit au foyer après avoir rendu visite à ses parents au cours de la journée. Dans d'autres cas, le retour chez la famille est perçu par l'équipe éducative comme risqué dès lors que des parents entravent l'obligation de garde (ce qui arrive parfois) en permettant à leur enfant de passer la nuit sous un autre toit sans avoir informé le foyer, même si le parent assurera par la suite que l'hôte était digne de confiance. D'autres parents accueilleraient leur enfant dans des conditions où le confort laisse à désirer, ce qui motiverait le jeune à désertier les lieux. En d'autres occasions, l'équipe socioéducative reçoit, au cours de la nuit, un appel de la brigade des mineurs suite à un contrôle inopiné d'un pensionnaire en ville. La conséquence est que pour certains pensionnaires le foyer ne constitue plus le support privilégié de mise en lien avec la famille. Il est, au contraire, un lieu de repli, voire de refuge, qui le soustrait d'un environnement familial délétère, ce qui compromet à terme les chances d'un retour stable dans la cellule familiale.

On voit combien il est difficile pour l'équipe socioéducative, dans certains cas, de faire face à une situation où le jeune pensionnaire est totalement livré à l'institution, ce qui n'est pas sans rappeler l'ancien régime institutionnel qui offrait tout en son sein¹⁶.

¹⁶ Dans un tout autre cadre, celui du milieu carcéral, mais non sans intérêt si l'on pense à la manière dont les structures d'accueil font la critique de l'institution totale, on se réfèrera à l'article de Corinne Rostaing (2009).

Deuxième partie : Les artisans du lien

L'équipe socioéducative évalue chaque semaine la progression des pensionnaires dans leur programme de placement. Les échanges entre les éducateurs.trices spécialisé.e.s et les maîtres socioprofessionnels ne se focalisent pas uniquement sur la bonne volonté du jeune. Ils visent aussi à porter un regard critique sur la pertinence et l'efficacité des moyens engagés dans le dispositif d'encadrement. Pour la démonstration, nous abordons dans cette deuxième partie la création du dispositif « G2 », lequel a été pensé comme un tremplin vers l'autonomie (et la fin de placement), l'harmonisation entre les secteurs socioéducatif et socioprofessionnel, enfin ce que pensent certains membres du personnel de l'application du nouveau concept global d'encadrement.

Le pied à l'étrier

Le « G2 », opérationnel depuis 2015, est un dispositif spécifique au Centre de Chevrens. Il incarne le tournant opérationnel pris par l'institution éducative dans la prise en charge des nouveaux publics, en l'occurrence des mineur.e.s et de jeunes adultes pressenti.e.s pour être en voie d'autonomisation. Ce dispositif, qui a été mis sur pied par le responsable de l'équipe socioéducative et trois éducatrices, œuvre depuis un an et demi pour accompagner les pensionnaires dans l'apprentissage de la vie en collectivité dans un appartement partagé. C'est le lieu des initiatives dans lequel les pensionnaires organisent de façon semi-autonome leur quotidien, l'équipe socioéducative veillant à la bonne gestion tant de l'espace privé que des parties communes. Autre caractéristique du « G2 » : c'est un espace de vie mixte, ce qui est aussi une nouveauté à Chevrens. A ces deux points s'ajoute le fait qu'il ouvre une perspective plus large dans la prise en charge socioéducative, puisqu'il constitue une passerelle que les jeunes pensionnaires du « G1 » (qui, rappellerons-le, nécessitent un suivi plus poussé) peuvent emprunter si les conditions sont favorables afin d'expérimenter eux-aussi la vie en collectivité en vue d'une sortie du foyer. De ce point de vue, le dispositif « G2 » opère comme un lieu de reconversion des dispositions sociales des pensionnaires déjà établis dans l'institution, ce qui est une autre nouveauté. Bien qu'expérimental, l'équipe socioéducative est plutôt satisfaite de ce dispositif qui, selon les propos d'un éducateur, « permet aux jeunes qui veulent s'en sortir de mettre le pied à l'étrier pour se préparer à la vraie vie qui les attend dehors ». Au moment de l'enquête, l'équipe socioéducative parle d'ajustements tels que l'assignation d'une équipe propre au « G2 » pour un suivi optimal de ses pensionnaires¹⁷.

¹⁷ A ce jour, le personnel socioéducatif intervient dans les deux groupes.

Extraits d'entretien – 9^{ème} jour, avril 2016 :

10h00 : C'est dimanche... et le calme plat. Je trouve l'éducatrice qui est seule à son bureau. Pour tuer le temps, je lui propose un entretien sur la genèse du G2 puisque j'ai appris qu'elle fait partie de celles et ceux qui, au sein de l'équipe socioéducative, ont été à l'initiative de ce nouveau dispositif. Elle raconte : « C'est un jeune qui a permis le lancement de ce projet. Il (le jeune) fonctionnait très bien ici. A l'époque, il avait 18 ans et n'avait pas d'autres lieux de vie. Mais il était dans une démarche d'apprentissage. Du coup, on se questionnait autour du fait qu'on pourrait avoir des jeunes qui, parce qu'ils sont plus autonomes, puissent être dans un lieu plus autonome. Avant cela, le foyer où je travaillais à Lausanne disposait d'appartements-studios en ville pour les jeunes complètement indépendants, ainsi que d'une structure qui fonctionnait un peu comme une aide en milieu ouvert avec des éducateurs qui sont basés dans le foyer, des chambres d'urgence mais qui fonctionnent essentiellement sur l'extérieur. Ils (les éducateurs) vont rendre visite aux jeunes. Quand on a imaginé ici un projet d'appartement avec des jeunes autonomes, je suis repartie voir mes anciens collègues pour questionner cette idée de domaine d'intervention parce qu'on avait des jeunes pour qui les choses roulent, mais on sentait encore des lacunes, ce qui est normal à 18 ans. Les impôts, choisir une assurance maladie, trouver un appartement, ouvrir un compte en banque, ... enfin des choses pratiques de la vie en générale. Et puis ils n'avaient pas la chance d'avoir des parents qui leur expliquent, qui font les choses à leur place, qui les accompagnent. D'où l'idée de créer des domaines qui remplissent la vie, le quotidien. On est parti sur l'idée d'une autonomisation de la vie en société, comme un microcosme avec un groupe réduit dans le respect de chacun. D'où le fait qu'ils doivent avoir 16 ans minimum, qu'ils ne sont pas poursuivis pour un délit quelconque. Pour un jeune qui est déjà au G1, il doit déjà avoir appris à bien ranger sa chambre, faire le repas quand c'est son tour dans la semaine, faire le ménage, etc. Il y a aussi d'autres exigences comme ne plus être dans la confrontation avec l'adulte. Les critères d'entrée (au G2) sont très clairs. Depuis l'ouverture du G2, on a quatre jeunes du G1 qui sont passés là-bas. La durée de placement est de six mois, renouvelable une fois. Avec l'un des pensionnaires, on est même parti plus loin. On a trouvé un accord parce que c'était vraiment compliqué pour lui de trouver un logement. Un autre (pensionnaire) a quitté le G2 parce qu'il s'était désinvesti de son lieu d'apprentissage dans son école, ce qui faisait partie de son programme de jour. Or, c'est une exigence (du G2). Il ne souhaitait plus s'y rendre, donc on lui a dit qu'on arrête (...) Ces jeunes (du G2) fonctionnent bien. Ils n'ont plus besoin d'autant d'attention éducative que les jeunes qui sont ici (au G1). L'accompagnement dont ils ont besoin se fait sur la base d'un contrat volontaire, d'un partenariat. Lorsqu'on va là-bas (au G2), je ne pose pas mes critiques de la même façon qu'ici (au G1). Je ne vais pas leur dire les choses de la même façon. Je vais leur demander les choses une seule fois, alors qu'ici on est constamment derrière les jeunes. Au G2, on travaille avec des ados qui sont presque adultes, alors qu'ici on est encore avec des jeunes qui ont besoin de l'éducatif. Je trouve que c'est très agréable parce qu'on peut solidifier un certain nombre de règles, ce qui va probablement faciliter l'arrivée des nouveaux et notre travail par la suite ».

Travailler dans le même sens

Pour la direction du Centre de Chevrens, le bénéficiaire doit pouvoir s'épanouir à travers la co-référence socioéducative et socioprofessionnelle. L'enjeu d'une collaboration efficace entre les deux secteurs est de taille puisqu'il s'agit d'accompagner du mieux que possible le/la jeune dans la (re)construction de soi conformément à son programme de placement. Au cours

de l'enquête, nous avons voulu voir comment les professionnels vivent ce suivi partagé des pensionnaires ? Bien qu'il y ait un respect des compétences de chacun et une confiance mutuelle, des angles morts persistent sur les modes de suivi des pensionnaires selon qu'ils relèvent du secteur socioéducatif ou socioprofessionnel. Nous avons donc enquêté dans les deux cadres de la prise en charge.

Nos observations dans les situations journalières, au cours desquelles le personnel socioéducatif et socioprofessionnel se retrouvent mêlés aux jeunes, aboutissent au constat suivant : les deux secteurs échangent peu d'information sur le suivi du jeune sauf lorsqu'il s'agit de faire remarquer l'absence ou le retard important à un atelier. Il y a bien le repas de midi qui réunit autour de la table un éducateur ainsi qu'un responsable d'atelier mais ces moments sont voués à la détente, aux questions posées par les jeunes sur le programme du jour ou la visée d'un atelier, à quelques rappels à l'ordre adressés par les professionnels sur la conduite à tenir à table ou dans un autre cadre de l'internat. Une fois le repas terminé, l'éducateur.trice spécialisé.e et le maître socioprofessionnel réintègrent leur champ d'action respectif.

Pour évoquer en détail les progrès et les difficultés que rencontrent les pensionnaires dans leur programme de placement, les réunions inter secteurs sont le siège du bilan commun. L'ensemble du personnel établit un ordre du jour, privilégiant la communication autour de situations particulières telles que l'arrivée (ou le départ) d'un jeune au foyer, l'avancement des projets relatifs aux ateliers dits de préapprentissage professionnel, le comportement des jeunes etc. Ces échanges mettent parfois en exergue un défaut de compréhension mutuelle entre les deux secteurs d'intervention. En guise d'exemple, nous rapportons ici un débat au cours duquel la question du réveil des pensionnaires soulève des enjeux communs et contrastés. Commençons par distinguer le *réveil* de la *levée* des jeunes pensionnaires. Le réveil renvoie communément au passage de l'état de sommeil à l'état d'éveil. Le jeune peut décider de se réveiller par lui-même, tout comme il peut solliciter l'appui d'un éducateur¹⁸. La levée correspond au rituel de démarrage de la journée qui, au Centre de Chevrens, comprend les phases suivantes : le réveil, la toilette matinale, le petit déjeuner, l'atelier « éveil du corps » qui consacre le démarrage du programme du jour par une marche en plein air de cinq minutes avec un encadrant, et enfin la lecture active à 8h35. On devine ainsi l'enjeu que représente, pour l'institution éducative, un réveil réglé comme du papier à musique afin d'éviter les retards cumulatifs aux ateliers socioprofessionnels, aux cours d'école ou à des rendez-vous importants.

¹⁸ Il arrive en effet que des troubles du sommeil engendrent un réveil difficile. Le personnel socioéducatif prend donc soin de réveiller les jeunes en douceur afin de ne pas prendre du retard dans leur programme de placement, tout comme il respecte, dans certains cas, les grâces matinées. Le petit-déjeuner offre l'occasion d'aborder, plus ou moins formellement, avec le pensionnaire la nuit passée et la qualité de son sommeil.

Extraits du carnet de note – 12^{ème} jour, avril 2016 :

Cet après-midi figure comme point du jour dans la réunion inter secteurs la levée. Le débat est lancé. Un MSP (maître socioprofessionnel) prend la parole : « Les jeunes ne se lèvent pas. Ils arrivent à 8h30/9h15 (à l'atelier de préapprentissage). Du coup, on a changé l'heure du casse-croûte du matin puisque les jeunes avaient pris leur petit-déjeuner peu de temps avant. Je me pose donc la question de savoir comment les mettre sur pied à l'heure ? Qui (au sein du personnel) fait quoi dans ce cas ? Pour que les ateliers aboutissent aux objectifs fixés, il faut du monde et qu'ils soient à l'heure. Quelle fermeté on met en œuvre pour les faire venir et dynamiser la formation ? ». L'autre responsable de l'atelier de "dégrippage scolaire" acquiesce. Le MSP poursuit et suggère : « Une journée complète c'est 8 Francs (qui vont au pensionnaire). La demi-journée c'est donc 4 francs. Si le jeune est en retard ou s'il ne vient pas le matin, on déduit une demi-journée ». Le directeur rappelle un enjeu socioéducatif : « La formation induit une attitude de présence. La tolérance, c'est le fait de n'accepter personne au lit et d'encourager la levée. Il faut réfléchir à une organisation quotidienne entre les professionnels pour répondre au degré d'exigence. L'arrivée d'un jeune en retard est perturbant et déstabilisateur ». Les éducateurs prennent à leur tour la parole. Ils sont prudents face à la problématique, demandent quelques précisions de cadrage et argumentent : « On distingue G1 et G2 ? » (...) « Normalement les jeunes du G2 sont autonomes. On n'a pas à les réveiller » (...) « Si un jeune du G1 ne se réveille pas, il faut en parler avec lui pour savoir qu'est-ce qu'on fait ? Je suis d'accord avec le fait que les éducateurs ne doivent pas aller réveiller les jeunes du G2. Et je ne suis pas dans l'optique de dire à un jeune du G1 : « Tu dois te réveiller pour aller travailler ». Un éducateur s'adresse au MSP : « Qu'entends-tu par fermeté de la levée ? Parce qu'il est hors de question de faire péter les plombs à un jeune dès 8h30 ». Un éducateur ajoute : « Si un MSP vient réveiller un jeune du G1, n'y a-t-il pas confusion ? Ne devons-nous pas laisser les éducateurs faire ce travail ? ». Le directeur rectifie : « On doit transiger par rapport au G2 car le G2 n'est pas autonome, mais il apprend à devenir autonome ». Un éducateur suggère : « Doit-on mettre une cloche ou une sonnette ? ». Ce qui interloque une éducatrice : « Je ne suis pas d'accord car c'est leur donner peu de conviction sur les capacités d'autonomie. La cloche neutralise l'intervention éducative et leurs compétences à se responsabiliser ». Un MSP rétorque : « Ok pour leur apprendre à être autonome. Mais pour aller aux ateliers, il faut bien se lever ». L'éducatrice campe sur sa position : « Le jeune est au centre de nos préoccupations. On travaille tous pour le jeune. Ma priorité c'est d'aider le jeune à avancer, pas de savoir s'il est ou non dans le jardin (i.e. à son atelier). Si c'est compliqué pour eux, c'est qu'il y a quelque chose qui les bloque ». Un éducateur, qui avait gardé le silence jusque-là, s'exprime à son tour : « Je vous écoute depuis tout à l'heure. On parle d'argent, de prime à la ponctualité. Moi, ça me choque... ».

Certains ateliers de préapprentissage sont soumis à des contraintes administratives et temporelles. Des partenariats ont effectivement été engagés avec certaines communes pour réaliser des chantiers comme la réfection de bancs publics à l'approche de la belle saison. Les éducateurs entendent bien ce message, mais leur champ d'intervention ne repose pas sur un objectif de rendement à court ou moyen terme.

Par ailleurs, il est question dans le débat ci-dessus de l'égalité de traitement des pensionnaires selon qu'ils relèvent du « G1 » et du « G2 ». Faire partie du « G2 » peut en effet être apparenté à un privilège par l'ensemble des pensionnaires. Pour autant, les pensionnaires du « G2 » restent soumis à des exigences claires ainsi que le rappelle la direction de l'institution. Si la

suggestion de placer une cloche ou une sonnette, afin de faciliter le réveil des jeunes, peut surprendre, elle invite cependant à réfléchir sur la grammaire des aptitudes.

Après Chevrens 1, Chevrens 2 ?

Bien que les conditions d'accueil et les modalités d'encadrement au sein du Centre de Chevrens aient connu quelques modifications les mois précédant notre recherche, les références à l'ancien régime institutionnel continuent de meubler les esprits et les conversations au sein de l'équipe socioéducative, et ce, indépendamment de l'ancienneté de tel éducateur ou telle éducatrice dans les murs¹⁹. Ces références, qui nous sont parfois parvenues sur le mode de la confiance, n'avaient pas pour finalité de dénier ou renier le nouveau régime institutionnel. Ce serait, de notre point de vue, une vision simplificatrice et erronée au demeurant. Bien au contraire, elles nous parurent performatives en ce sens où les personnes interrogées convoquèrent le passé pour parler et évaluer l'action socioéducative en cours. Nous n'aurions jamais pu mieux comprendre les fondements du nouveau régime institutionnel sans nous appuyer sur les témoignages du personnel et des archives à propos des anciens modèles de prise en charge des jeunes en difficulté.

Comme énoncé dans le concept global du projet institutionnel, le tournant organisationnel est un « pari risqué ». L'ampleur de la tâche socioéducative implique donc un coefficient de modestie puisque, en dépit de l'investissement du personnel sur le terrain, rien n'indique à l'avance que les objectifs fixés avec le jeune seront atteints. Nous avons été bien placés, grâce au procédé de l'immersion ethnographique, pour remarquer la progression lente, parfois fragile et dans certains cas virant à l'échec, de certains jeunes dans leur programme de placement. La référence éducative dont ils bénéficient relève d'une relation humaine forte, si bien que la fin de placement et les adieux d'un pensionnaire peuvent marquer l'esprit des éducateurs et éducatrices. Le souci de protéger le Centre de Chevrens des tumultes du passé repose sur deux stratégies. D'abord, il s'agit de baliser le droit d'entrée des pensionnaires en rehaussant le niveau d'exigence attendue par l'institution éducative en termes de motivation et de mobilisation de soi. Le maintien du placement se gagne au mérite. La récidive d'incartades précipite le pensionnaire vers la sortie. Durant les mois que nous avons passés au foyer, l'autorité de l'institution s'est affirmée à travers plusieurs mesures de suspension de placement. Les problèmes que pose un jeune font l'objet de réflexion commune et approfondie au cours des réunions d'équipes et lors de supervisions. La construction du lien est ce qui prime, et les sanctions se veulent avant tout bienveillantes et réparatrices, ce qui n'empêche pas des désaccords au sein du personnel socioéducatif et socioprofessionnel sur la sanction à donner (ou à lever) au sujet d'un pensionnaire. Plutôt que d'être appliqué à la lettre, le règlement interne est un outil d'aide à la décision.

¹⁹ Certains membres du personnel socioéducatif interrogés ont en effet connu l'institution dans son ancien mode de fonctionnement. Les autres, absent.e.s au moment des faits, s'appuient essentiellement sur le oui-dire émanant des autres institutions dans lesquelles ils avaient travaillé ou suivi leur stage de formation.

Extraits du carnet de notes – 17^{ème} jour, mai 2016 :

19h30 : Le jeune fait son apparition, en retard, comme si de rien n'était. L'éducateur l'invite à s'asseoir à table et à prendre son repas, avant de lui annoncer la nouvelle : la mise au vert sera effective dès demain matin dans les montagnes du canton de Fribourg. Si le jeune s'attendait bien à une sanction, il n'imaginait pas être mis au vert si loin de Genève. Excédé, il hurle et fonce droit dans sa chambre, abandonnant son dîner. Tandis que nous sommes à table, nous l'entendons proférer une litanie d'injures sur le foyer. L'éducateur qui est assis près de moi a le sentiment que le jeune va tout mettre en œuvre pour faire capoter sa mise au vert lorsqu'il sera dans le canton de Fribourg dans l'ultime espoir d'un retour en foyer à Genève. N'importe quel foyer, pourvu qu'il soit placé à Genève.

21h00 : Le jeune concerné par la mise au vert se trouve dans la salle de jeu en compagnie des autres pensionnaires. Il fulmine contre l'assistante sociale qu'il juge responsable de la sévérité de la sanction. Ses camarades de jeu compatissent dans le silence, l'incompréhension et l'inquiétude.

22h30 : Finalement la soirée s'est plutôt bien passée. Le jeune n'a pas mis la pagaille dans les murs comme l'éducateur de nuit l'avait pressenti. Tous les pensionnaires ont rejoint leur chambre dans un silence pesant. Drôle d'ambiance que ce calme plat. L'éducateur dormira d'un œil cette nuit, car, me dit-il : "je pressens une fugue".

Extraits du carnet de notes – 18^{ème} jour, mai 2016 :

8h00 : C'est le grand jour pour celui qui a appris hier soir sa mise au vert loin de Chevrens et du canton de Genève. Un éducateur le déposera à la gare Cornavin où l'attendra un accompagnateur qui fera le voyage avec lui jusqu'à sa destination finale. Le départ du train est prévu à 8h45. Le temps presse. Une fois n'est pas coutume, les pensionnaires se sont tous levés au diapason, quitte à rogner sur le petit déjeuner. Certains jeunes sont sortis dans la cour en claquettes, les cheveux ébouriffés, les poings enfoncés dans les poches de leur bas de jogging. Leur mine est triste avant le départ de leur camarade. Personne n'ose prendre la parole. Soudain, l'éducateur référent du pensionnaire qui s'apprête à nous quitter revient d'un long congé maladie. La situation prête alors à confusion car en nous voyant tous réunis devant la porte du foyer, il croit que nous lui avons réservé un accueil chaleureux. Innocemment il nous salue, ravi des retrouvailles. Puis il dit bonjour tout sourire au pensionnaire qui est sur le point de partir. Le jeune lui répond d'un « ouais » sans suite. Son paquetage, posé à même le sol, attire l'oeil de l'éducateur qui interroge : « Il y a quelqu'un qui part aujourd'hui ? ». Un silence pesant que je brise en identifiant le jeune en question. Surpris, il me dit n'avoir pas été informé de la sanction, avant d'ajouter : « Pourtant, c'est moi son référent ». L'arrêt maladie l'avait ainsi dépossédé provisoirement de sa référence, reprise par ses autres collègues. Le jeune se décide enfin à monter dans la voiture. Il part sous nos yeux.

Dans cette seconde partie, nous avons montré comment le projet institutionnel crée les conditions possibles d'un nouveau modèle de prise en charge. Les professionnels contribuent à l'élaboration de ces changements en échafaudant les pratiques d'intervention sociale adaptées aux besoins socioéducatifs des jeunes. La référence aux anciens modèles de prise en charge est un moyen d'apprécier l'action éducative promue dans le nouveau concept global qui, à certains égards, demeure au stade expérimental et nécessite des révisions. Nous tirons donc comme conclusion que l'institution éducative se situe toujours dans une phase intermédiaire à mi-chemin entre Chevrens 1 et Chevrens 2 comme point de mire.

Troisième partie : Paroles de jeunes

Il est question dans cette troisième et dernière partie de faire place aux jeunes, de livrer quelques extraits de ce qu'ils disent à propos de leur vécu au Centre de Chevrens. Si nous avons illustré dans les deux parties précédentes la manière dont l'institution éducative assoit son autorité vis-à-vis des pensionnaires (par la réglementation d'un droit d'entrée, l'institutionnalisation d'un cadre d'accueil tel que le dispositif « G2 », ou encore l'établissement de la mixité dans les murs), nous abordons ici l'*autorité* des jeunes au sens étymologique du terme, soit la capacité de faire grandir l'institution, de l'élever à un niveau d'exigence de prise en charge de leurs besoins, ce qu'un éducateur relate en ces termes :

« Les jeunes nous posent parfois des problèmes. Mais s'ils n'en posaient pas, comment pourrions-nous avancer dans notre job d'accompagnement? Comment pourrions-nous identifier leurs besoins ? C'est comme une collaboration, un partenariat entre eux et nous ».

Pour conduire cette étude, nous avons pris le parti d'une immersion dans les murs afin de prendre le rythme de leur quotidien. Nous avons vu les jeunes interagir avec leurs pairs et les encadrants dans leur programme de placement, les temps libres, au travers des discussions en présence ou à l'écart des éducatrices à table, dans la salle de sport et de jeu, aux abords du foyer, lors d'une virée en ville, etc. Nous avons échangé avec eux, dans un rapport de confiance mutuelle et parfois sur le ton de la confidence, à propos de ce qui les préoccupe: les parents et la famille, l'argent, les relations avec les filles tant dans un cadre amical²⁰ que sentimental, les permissions et les sanctions au sein du foyer, le rapport au corps et à la santé, la solidarité entre pairs de gré ou de force²¹, le sentiment d'injustice, leur programme de placement, l'enfance, le futur, la réputation à tenir dans les murs que ce soit au Centre de Chevrens ou dans les autres foyers, les virées en ville, etc. Nous ne saurions faire état dans ce rapport de tous les sujets abordés. De plus, il y a des thèmes qui méritent un éclairage, un développement, une reprise de contact parce qu'ils ont été abordés à la va-vite dans l'entrebâillement d'une porte, le temps de fumer une cigarette, ou encore parce que l'échange a été interrompu par la venue soudaine d'un encadrant ou d'un autre jeune. Un temps qui a inexorablement manqué à l'enquête de terrain. Nous livrons donc ci-dessous une série d'évènements que nous avons saisis sur le vif et dont nous avons pu suivre l'actualité au sein de l'internat. Le carnet de notes, que nous avons toujours en main et auquel le personnel socioéducatif et les jeunes s'étaient vite habitués, a été le moyen principal pour recueillir les faits.

²⁰ La présence d'une adolescente dans les murs a permis de voir et de discuter des interactions inter genre dans le cadre du placement en foyer, ce que nous abordons dans cette partie sous le titre « Dans et hors du périmètre ».

²¹ A propos des principes relatifs à la solidarité obligatoire, on se rapportera, pour un éclairage, aux travaux de Jean-François Laé et Numa Murard (2011) sur la sociabilité en cité de transit.

Au revoir mon formateur

[5^{ème} jour, mars 2016]

11h00 : Je me rends dans le bâtiment des ateliers où je trouve un pensionnaire du G2 devant la porte d'entrée, en train de fumer sa clope. Je prends de ses nouvelles. Il me dit qu'il ne va pas trop bien en ce moment, et m'annonce que c'est son dernier jour à l'atelier. Je lui demande des précisions. Il m'explique :

« En fait, je ne pars pas du foyer. C'est juste que je poursuis ma formation à l'extérieur. C'est ce que je veux en tout cas. Mon formateur (le maître socioprofessionnel) s'en va aujourd'hui. Je suis dégoûté. Mais on a trouvé un deal puisqu'on continuera de se voir à l'extérieur pour ma formation. Pour moi, il n'y a personne d'autre qui lui arrive à la cheville ici. Et puis, je ne me sens plus très bien à Chevrens. Ça va me faire du bien de passer la journée dehors. J'ai l'impression que ça part en steak ici (que les problèmes s'aggravent au sein du foyer). Il y a trop de tensions avec les formateurs et la direction ».

Face à nous se dresse une structure métallique qui permet de s'exercer à la musculation en plein air. C'est lui qui l'a construite de toute pièce, sur plan, supervisé par son formateur. Il en est fier et n'a pas tardé à pratiquer le « street workout »²² qu'il préfère à la salle de musculation de l'internat. Il me montre alors une vidéo sur son smartphone. On y voit les prouesses d'un jeune champion de la discipline sur lequel il prend exemple pour arriver à maîtriser certains mouvements. Les autres pensionnaires ne se précipitent pas sur l'aire de jeu, ce qu'il déplore : « Tant pis pour eux, s'ils veulent garder leur gras du bide, c'est leur problème ». Pour ne pas s'ennuyer seul, il invite parfois, avec la permission de l'institution, ses copains de la ville (qui ne sont pas placés en foyer) pour un entraînement collectif sur fond de groove hip-hop. Soudain son formateur arrive. Avec le jeune, ils ont prévu de déjeuner en ville avant de se dire au-revoir.

Retour de vacances

[9^{ème} jour, avril 2016]

18h00 : Arrivée du stagiaire qui fera la soirée avec l'éducatrice. Depuis un an, il intervient ponctuellement à Chevrens pour pallier à l'absence d'un membre de l'équipe. Parallèlement, il travaille dans une structure qui accueille des enfants atteints de troubles de la personnalité. Il se destine à une formation à la Haute école de travail social pour devenir lui-même éducateur spécialisé. Au foyer, il est très apprécié des jeunes qui le voient plus comme un grand pote respectable, avec lequel ils sont plus à l'aise pour aborder certains sujets. De plus, les adolescents peuvent compter sur lui pour une coupe de cheveux gratis, car le stagiaire s'improvise de temps en temps coiffeur « à domicile » au moyen de sa tondeuse électrique.

²² Le « street workout » est une déclinaison de la pratique de la musculation et du fitness qui prend donc la forme du fitness urbain nécessitant force, puissance, maîtrise et beauté du geste. Il se pratique en plein air, en milieu urbain ou dans les jardins publics au moyen des structures conçues à cet effet ou, à défaut, sur les aires de jeux pour enfants faisant office de barres fixes et de barres parallèles. Le « street workout » a le vent en poupe auprès des jeunes depuis plusieurs années, lesquels visionnent sur internet les prouesses de sportifs amateurs et compétiteurs (Mueller, 2016).

Tandis que nous discutons, le stagiaire me dit bien connaître le parcours d'un des pensionnaires de Chevrens qu'il a déjà croisé dans une autre institution. A son sujet, il dit :

« J'ai l'impression qu'il n'est plus le même. Ici, il donne l'air d'être une victime, tandis que là-bas (dans l'ancien foyer), il s'imposait (parmi les pensionnaires)».

18h30 : L'un des pensionnaires rentre de vacances. C'est sa mère qui l'a ramené au foyer. L'éducatrice qui le suit dans son programme de placement est présente ce soir-là. Elle appréhende les retrouvailles avec le jeune. L'adolescent entretient avec elle des rapports minimalistes, préférant se confier à un autre éducateur. Il accepte difficilement l'autorité de sa mère. Du reste, leur dernier échange a été explosif. C'était le jour du départ en vacances. On sentait bien que le jeune n'était pas dans sa meilleure forme. La situation avait dégénéré à l'heure du déjeuner, peu de temps avant que sa mère arrive au foyer, ce qui avait calmé le jeu. Le jeune avait ainsi quitté le foyer furieusement. Quelle sera l'ambiance ce soir ? Cette question, les pensionnaires, l'équipe socioéducative et moi-même, nous l'avons tous à l'esprit. L'éducatrice salue le jeune. Elle lui demande comment se sont passées les vacances ? L'adolescent lui répond tout guilleret : « J'ai passé de bonnes vacances. J'ai vu mes deux frères. Au fait ! C'est bientôt mon anniversaire, ne l'oubliez pas ! ». L'éducatrice se rassérène, voyant le jeune manifestement très enthousiaste et sans rancune. Elle lui demande ce qu'il souhaiterait pour son anniversaire. Le jeune répond du tac-o-tac : « Un scooter, en plus du permis ! ». Ce qui fait rire tout le monde. Il explique : « C'est dommage que je ne vis pas en France. Là-bas, t'as ton scooter à 14 ans. Ici il faut attendre d'avoir 16 ans ». La soirée se poursuit dans une ambiance conviviale... comme si de rien n'était.

Le Conseil jeunes

[9^{ème} jour, avril 2016]

20h30 : J'assiste ce soir à mon premier "Conseil jeunes" au G1²³. C'est aussi une première pour l'éducatrice de nuit et le stagiaire²⁴. Nous nous installons dans la salle de jeux au premier étage de l'internat. Les jeunes s'affalent sur les fauteuils, smartphone en main. Un seul d'entre eux manque à l'appel. Il refuse de se joindre à nous, et il nous le fait bien comprendre depuis sa chambre : « Ça ne sert à rien tout ça ! ». Sur l'insistance de l'éducatrice et du stagiaire, il finit par apparaître, mais tout en gardant ses distances, en dehors du cercle formé par ses camarades et les encadrants qu'il continue de provoquer, les yeux rivés sur son smartphone, en commentant à voix basse (assez pour se faire entendre) les textos qu'il reçoit. Qu'à cela ne tienne ! L'éducatrice invite les jeunes à discuter des tâches culinaires et ménagères des prochains jours. Il s'agit de se redistribuer la cuisson des repas, la vaisselle, et les jours où chacun pourra lancer sa machine pour laver les vêtements. Il s'agit également de faire le point sur les loisirs que les jeunes souhaitent ajouter au programme telle une sortie au cinéma ou

²³ Le « Conseil jeunes » se déroule les dimanches soirs, après que les pensionnaires du G1 ont retrouvé l'internat.

²⁴ Ce stagiaire que nous avons présenté précédemment.

un resto en ville. S'agissant des tâches culinaires, les jeunes ne se bousculent pas. L'éducatrice décide alors de fixer un planning, ce qui déclenche immédiatement la réaction des jeunes :

« Moi, j'aimerais cuisiner tous les jeudis, car c'est le dernier jour de la semaine » (...) « Au fait, y aura qui comme éducateurs du soir cette semaine ? » (...) « Pourquoi on ne ferait pas des crêpes ce soir-là ? Moi je veux bien m'en occuper » ...

A ce rythme l'agenda de la semaine se remplit rapidement. Puis vient le moment de suggérer des animations. Le silence retombe à nouveau. L'éducatrice exhorte les jeunes de rengainer leurs smartphones, et faire preuve d'un peu plus de concentration. Un pensionnaire prend la parole, l'air inquiet :

« Au fait, c'est quand les vacances ? Je veux dire les grandes vacances. Moi j'ai une question : qu'est-ce que je vais faire à la rentrée ? Parce que je ne sais pas quoi faire. Je pensais au CMP, parce que je suis démotivé dans mon école. Je n'aime pas les profs, ils sont louches je trouve. Je n'arrive pas à travailler là-bas ».

Le débat est lancé avec l'éducatrice et le stagiaire sur le sens à donner à cette orientation. Le stagiaire, qui connaît bien le CMP, réagit : « Je crois que tu as les capacités de faire autre chose que le CMP. Tu ne dois pas confondre capacités et motivation. Là, tu manques de motivation et ça se travaille ».

Le jeune répond sans plus de conviction : « Ouais peut-être... Enfin je ne sais pas ».

L'éducatrice lui suggère : « Et que penses-tu d'un stage d'exploration ? Cela permet de découvrir des métiers, ce qui sera plus compliqué à l'avenir une fois que tu seras adulte ».

Le stagiaire ajoute : « Moi j'ai des potes qui ont 28 ans, et ils n'ont plus le choix aujourd'hui. Ils doivent travailler. Tu penses quoi d'une orientation en AFP (Attestation de formation professionnelle) ? C'est une école à mi-temps. Et ce n'est pas vraiment scolaire, il y a des ateliers ».

Le jeune répond : « Laisse tomber. Il n'y a que des « bolosses » (imbéciles) là-bas. Je n'ai pas envie de les croiser ».

Ce que le stagiaire tente de contredire en prenant l'exemple de la formation à la conciergerie : « Tu sais le métier de concierge, tout le monde s'en moque. Mais il a ses petits privilèges ».

Cette remarque trouve l'adhésion d'un autre jeune : « Oui, c'est vrai ça. Je connais un concierge d'une école qui profite de la piscine (de l'école) ».

Le pensionnaire, qui s'inquiète de sa rentrée scolaire, confie alors : « Tout ça me décourage. Je voudrais décrocher le diplôme sans apprentissage ».

Se remettre au sport

[14^{ème} jour, avril 2016]

8h45 : Je suis dans le bureau des éducateurs. Un jeune apparaît au bas des escaliers, mécontent d'avoir été réveillé une heure plus tôt par les rappels de l'éducateur qui tentait de faire sortir du lit certains pensionnaires. Pour lui qui n'avait pas cours ce matin, la grâce matinée est gâchée²⁵. L'éducateur lui présente ses excuses, précisant toutefois qu'il n'avait pas d'autres choix que celui de bousculer les pensionnaires afin qu'ils n'arrivent pas en retard aux ateliers de préapprentissage. Alors qu'il prend son petit-déjeuner, le jeune me confie les problèmes qu'il rencontre à l'école :

« Des fois, ça m'arrive de sécher les cours l'après-midi. Le prof de musique m'a appelé une fois sur mon natel. Il m'a dit : « Je te donne deux heures pour venir en cours ». Et moi je lui ai dit non. (Me questionnant) Au fait, comment il a eu mon numéro personnel ? (...) Je ne vois pas pourquoi il faut aller en cours tous les jours ».

La discussion porte sans transition sur la pratique sportive. Le jeune évoque : « J'ai envie de me remettre au sport, mais je ne trouve pas la motivation. Je ne sais pas quel sport faire. Pas le foot en tout cas. Avant je jouais au basket ».

Ayant été moi-même joueur de basket, je lui propose, à l'occasion, de jouer sur le terrain du foyer.

Il me répond : « Bof... J'ai envie de me mettre à la course à pieds pour maigrir, parce que j'ai pris du poids ici ».

Le responsable de l'atelier Labo (que l'on nomme aussi « atelier de dégrippage scolaire ») se présente. Le jeune en profite pour lui demander : « J'aimerais m'inscrire au Labo l'année prochaine parce que je ne sais pas quoi faire à la rentrée ».

Le responsable de l'atelier Labo lui suggère alors de prendre le temps de se poser dans un coin pour réfléchir ensemble à ce projet.

Dans et hors du périmètre

[16^{ème} jour, avril 2016]

22h00 : Je retrouve quelques jeunes rassemblés en dehors du périmètre du foyer. Un pensionnaire du G1 se mêle à quatre autres du G2 dans cette zone frontière où l'intervention de l'institution éducative ne prévaut plus à leurs yeux. Là, sous la lumière d'un smartphone qui fait office de lampe torche, les jeunes s'autorisent à fumer quelques clopes. Un pauvre joint passe d'une main à l'autre, ravivé par un briquet qui n'a plus aucun feu à cracher. Le

²⁵ Le cas de ce jeune pensionnaire scolarisé en ville de Genève est évoqué dans la partie précédente « Le Conseil jeunes ».

pensionnaire, qui est toujours embourbé dans son incertitude quant à son avenir scolaire, retient une fois de plus l'attention. Le plus âgé, issu du G2, pour qui les ados du G1 vouent un grand respect, l'aborde : « Au fait, qu'est-ce que tu fous encore dans le cycle ? Moi-même je suis trop vieux pour être au cycle ».

Le jeune répond : « Je veux attaquer la rentrée à l'atelier Labo pour rester au foyer ».

Le plus âgé lui déconseille d'entreprendre cette démarche : « Trouve toi un apprentissage. Tu perdras ton temps aux ateliers ».

Un autre pensionnaire, qui est apparemment bien renseigné des procédures, ajoute : « Il est trop tard pour trouver un stage d'apprentissage (qui démarrera) à la rentrée prochaine ».

Lui-même a récemment mis fin à un stage sur lequel il attire discrètement mon attention : « Nasser, tu veux bien regarder mon rapport de stage ? Je l'ai avec moi dans ma chambre, je monte le chercher si tu veux ».

De retour avec son rapport sous le bras, nous allons nous installer au foyer, laissant derrière nous le groupe de jeune. Je lis les appréciations de son employeur (un garagiste situé à Genève) : « Bonne présentation ; Ponctuel ; Bonne volonté et motivé ; Ok pour le reprendre en stage ». Le jeune affiche une mine sérieuse, impatient de connaître mes impressions. Je le félicite de ce qu'il a accompli et l'encourage à poursuivre dans ce sens. Il semble avoir beaucoup apprécié son stage, si bien qu'il vise plus loin encore : « Maintenant je dois réussir mon test CFC pour avoir des chances d'être pris comme apprenti ».

Ce qui signifie qu'il devra redoubler d'efforts à l'atelier Labo. Puis nous allons retrouver les pensionnaires aux abords du foyer.

Le plus âgé fait une annonce générale : « Au fait les gars, vous voulez voir c'est qui la prochaine recrue du foyer ? Matez ça un peu ! ».

Depuis la page Facebook de son smartphone, nous voyons l'image d'une adolescente plutôt coquette. Dans le silence, les ados sont apparemment sous le charme. Le plus âgé en dresse brièvement le portrait : « Cette fille a la réputation d'une Thug (une « dure à cuire »). Elle se la pète, et elle a surtout une grande gueule. C'est une vraie fouteuse de merde ! Si elle vient ici, ça va être le bordel. Surtout qu'elles se connaissent (la fille déjà placée au G2 et la fille pressentie), et je crois savoir qu'elles ne s'entendent pas du tout ».

Esquisse d'analyse

Les petites histoires rapportées par les jeunes pensionnaires résistent *in fine* peu à la confiance. L'internat est un espace de confinement où presque tout finit par se savoir. Ce que nous avons appris des jeunes, les éducateurs le savent aussi avec plus ou moins de

précision, dans un temps plus ou moins long. Inversement, les pensionnaires tentent d'intercepter les décisions prises par l'équipe socioéducative, au travers de questionnements plus ou moins explicites, plus ou moins habiles, ou en « squattant » le bureau des éducateurs.trices²⁶. L'information qui se niche dans les plis de l'espace décisionnaire fait parfois l'objet d'une traque par les pensionnaires lorsqu'elle recèle un enjeu important comme le maintien ou la suspension d'un placement. La méthode de l'immersion ethnographique nous a permis d'entrevoir des zones d'incertitude dans lesquelles les informations portant sur l'organisation de la vie du foyer échappent parfois aux professionnels et tombent sous la main des adolescent.e.s. Ce qui est le cas parfois au cours d'une relève entre deux éducateurs.trices lorsqu'une information n'a pu être transmise. Selon le degré d'importance que revêt cette information, les pensionnaires, qui la détiennent, la transmettent ou non à l'encadrant.e qui a pris la relève. Nous avons aussi fait nous-même cette expérience au cours de la recherche. Après avoir passé quarante huit heures consécutives au foyer, nous avons comblé un vide lors d'une réunion d'équipe, en levant un doute à propos de la présence d'un pensionnaire dans les murs qui avait échappé à l'attention de l'équipe socioéducative. En l'occurrence, le jeune était bien présent au foyer, nous étions en train de discuter dans l'espace détente et jeux de société, un lieu d'ordinaire déserté par les pensionnaires.

Le premier extrait « Au revoir mon formateur » témoigne de la relation de confiance qui peut se nouer entre un.e éducateur.trice référent.e, un maître socioprofessionnel et l'adolescent.e. Cette relation fait l'objet d'une attention particulière à l'annonce du départ d'un.e membre du personnel puisqu'il faudra attribuer au jeune une nouvelle référence. Par ailleurs, la suspension ou l'exclusion définitive d'un jeune peut être vécue par l'éducateur référent comme un échec, bien qu'elle soit justifiée par l'institution socioéducative. L'extrait nous apprend aussi combien il importe au jeune de se fixer un objectif et de tout faire pour l'atteindre. La structure sportive que le jeune a réalisée de ses propres mains matérialise un succès, tel un monument de la reconnaissance des acquis socioéducatifs. Enfin, le nouveau concept global de l'institution a fait de l'ouverture vers l'extérieur un axe prioritaire. Cette ouverture ne vise pas seulement à accompagner le jeune dans la reconstruction de soi dans les différents cadres extérieurs au foyer qu'il s'agit de reconquérir peu à peu (la famille, l'école ou encore le monde professionnel via les stages etc.). L'ouverture au monde extérieur prend aussi les formes de l'hospitalité comme lorsque le jeune invite ses amis à s'entraîner sur le terrain sportif du foyer.

Le second extrait « Retour de vacances » nous montre aussi comment le lien socioéducatif avec le jeune s'établit dans la durée et l'éloignement. Les retours de week-end ou de vacances sont des moments particulièrement délicats à gérer au sein de l'internat. La réintégration du

²⁶ Lieu éminemment stratégique, le bureau de l'équipe socioéducative est souvent occupé par les pensionnaires qui viennent demander une permission, contester une sanction... Lorsque leur présence n'est pas justifiée, l'équipe socioéducative les invite à quitter le lieu.

foyer peut être difficilement vécu par le jeune, et ce, quelles que furent les circonstances de son séjour. Si le séjour s'est bien passé, la nostalgie peut vite prendre le dessus et le décourager provisoirement dans la reprise de son programme de placement. A l'inverse, si le séjour s'est révélé être un désastre (conflit au sein de la famille...), le jeune rentre au foyer le cœur plein d'amertume, de colère. L'équipe socioéducative est donc attentive à la façon dont les jeunes rapportent les expériences vécues au dehors. Ils peuvent en dire trop (amplifier) ou pas assez. Ils peuvent se taire ou être dans le déni. D'où l'importance accordée aux échanges avec les parents ou tuteurs légaux qui permettent de contextualiser l'expérience des adolescent.e.s à domicile afin de préparer les départs futurs comme c'est le cas dans l'extrait mentionné. En effet, ce n'est que quelques jours suivant son retour de vacances que nous avons compris la raison pour laquelle le jeune s'était mis en colère contre son éducatrice. Sans nouvelles de sa mère, il appréhendait de ne pas pouvoir passer les vacances chez elle, comme cela avait déjà été le cas auparavant.

Le troisième extrait « Le Conseil jeunes » rappelle l'importance de l'engagement des pensionnaires du G1 dans leur prise en charge socioéducative. Ils doivent ainsi entrer en matière dans l'organisation de la vie en collectivité, et ce, en toute transparence, sur un mode démocratique, avec la possibilité de soumettre légitimement leurs propres critiques afin de trouver des compromis. Les choses se compliquent cependant lorsque les jeunes peinent à se décider parfois. L'équipe socioéducative évite cependant d'empiéter sur le champ libre des décisions qui est le leur, car ce serait leur ôter le droit à l'initiative, ce qui pourrait se retourner a posteriori contre l'institution. En effet, nous avons observé plusieurs cas où les pensionnaires contestaient la programmation de telle ou telle tâche collective. Les éducateurs.trices leur rappelaient systématiquement soit que les décisions avaient pourtant été décidées ensemble, soit que le pensionnaire avait montré si peu d'intérêt au dernier Conseil jeunes que l'équipe socioéducative n'avait pas d'autres choix que de prendre une décision à sa place. On comprend mieux ainsi la stratégie employée par l'institution éducative qui consiste à encourager l'esprit d'initiative, tel qu'il s'applique quotidiennement au G2 avec les pensionnaires en voie d'autonomisation. Ces derniers sont souvent cités en exemple auprès des pensionnaires du G1 qui émettent le souhait, le désir d'intégrer le G2.

Les troisième, quatrième et cinquième extraits, « Le Conseil jeunes » - « Se remettre au sport » - « Dans et hors du périmètre », soulèvent la question de la (re)mobilisation de soi. Si l'un des jeunes semble se perdre en confusion dans l'orientation qu'il souhaite donner à sa scolarité, il ne manque pas d'adresser un appel à l'aide (pour ne pas dire un appel au secours) à la communauté du foyer (personnel encadrant et camarades pensionnaires). L'internat est un lieu de détresse au sein duquel les pensionnaires se conseillent, tantôt avec pudeur, tantôt sur le ton de la provocation amicale, mais toujours avec sérieux. L'épreuve du placement est une affaire commune qui suscite l'attention de chaque jeune dans des cadres conversationnels variés. Nous avons ainsi observé que les difficultés personnelles évoquées par les jeunes sont de nature et de degré différents en termes d'angoisse, de stress et de

souffrances ressenties selon qu'ils discutent entre eux ou en présence d'un membre de l'équipe socioéducative. De même, les difficultés rapportées sont celles qu'ils rencontrent sur le moment. Cela n'échappe pas à certains éducateurs.trices que nous avons interrogé.e.s et qui rappellent la difficulté qu'ils/elles rencontrent parfois dans les bilans personnels avec les jeunes.

Un éducateur relate : « C'est un peu comme si les jeunes vivaient ici les événements au jour le jour. Ils ne pensent pas forcément à ce qui les attendra demain, et dans les bilans ce n'est pas simple de revenir en arrière. On a l'impression que ce qui est fait ou dit devient une affaire classée. Pourtant on fait un gros travail sur la gestion du temps afin qu'ils se concentrent et intègrent bien le programme du jour, les dates importantes à retenir comme des rendez-vous etc. Manifestement, afficher le programme de la semaine (tel que cela figure dans le hall d'accueil du foyer) ça n'est pas suffisant. On doit sans cesse leur rappeler certaines choses. C'est aussi comme ça qu'on se rend compte s'ils oublient ou s'ils manquent tout simplement d'intérêt. On ne traitera pas les choses de la même façon dans la référence ».

Les moments d'entre soi, comme celui qui rassemble les jeunes autour d'une cigarette à l'écart des éducateurs.trices, sont privilégiés pour « vider son sac », renseigner et questionner l'actualité de chacun. Bien que les problèmes relatifs à la scolarité, aux sanctions, à l'argent, à la formation professionnelle meublent les échanges entre pensionnaires, il est cependant rare de saisir, dans cet entre soi, les raisons pour lesquelles chacun a été placé au Centre de Chevrens. Car ce serait percer et remuer une série de problèmes personnels, en l'occurrence des problèmes familiaux, que les jeunes ne souhaitent pas exposer. Les références à la famille sont minimalistes. Elles indiquent simplement si le pensionnaire y séjournera le week-end ou durant les vacances, ou si c'est tel père ou telle mère qui s'est rendu.e au foyer pour un échange avec l'équipe socioéducative. Les jeunes partagent tous des situations de crise et de rupture, mais ils les taisent dans les interactions ordinaires entre pairs. L'évocation des problèmes familiaux se fait donc au compte-goutte dans les situations rares où la confiance prédomine, sans témoin comme nous l'avons constaté dans le cadre de la recherche. La (re)mobilisation de soi est un processus complexe lorsqu'elle implique de reconquérir plusieurs repères simultanément : l'apprentissage, la scolarité, les problèmes de santé, le lien avec la famille, la relation avec les autres pensionnaires de l'internat etc.

Conclusion générale et recommandations

Les nouveaux publics au Centre de Chevrens arborent des visages différents : a) ils renvoient à des jeunes en difficulté qui bénéficient d'une mesure de placement parce qu'ils présentent à l'entrée de l'institution un profil adéquat à une prise en charge tant dans le G1 que dans le G2. Le placement n'a de sens que si les objectifs visés paraissent atteignables dans la structure d'accueil, b) au niveau interne, la possibilité de (dé)placer des pensionnaires du G1 vers le G2 est considérée par l'équipe socioéducative comme un indicateur de progrès dans la capitalisation des acquis socioéducatifs. La structure d'accueil opère ainsi comme un lieu de transformation des dispositions sociales en vue d'une plus grande autonomie, c) on considérera enfin le défi d'intégrer de la mixité dans l'internat ou de renouer de plus en plus avec des profils de type « anciens » (tels que les jeunes placés sur mandat pénal). Dans un cas comme dans l'autre, l'institution opère des variables d'ajustement de la prise en charge.

Tout en considérant les principes d'encadrement novateurs figurant dans le projet institutionnel, nous avons aussi montré comment le centre de placement se confronte à des problématiques qui ne sont pas sans lien avec l'ancien régime institutionnel. Le personnel s'interroge sur les moyens de correspondre efficacement avec un suivi thérapeutique hors mur. De même, il questionne le sens à donner aux mesures de suspension ou de fin de placement de certains pensionnaires. Enfin, l'ensemble du personnel se soucie de la coopération efficace entre les deux secteurs d'intervention afin que les enjeux socioéducatifs d'un côté, et les enjeux socioprofessionnels de l'autre côté, n'entrent pas en contradiction. L'effort de restructuration entrepris par l'institution semble aller, du point de vue du personnel interrogé, dans le bon sens. Les séances de supervision contribuent à une réflexivité des pratiques professionnelles. Du temps est encore nécessaire pour constater des résultats tangibles.

Les différents points évoqués dans ce rapport encouragent selon nous à donner une suite à cette étude exploratoire, et ce, pour diverses raisons. D'abord, nous avons présenté les nouveaux cadres d'accueil qu'expérimente l'institution socioéducative : mixité des pensionnaires, renforcement de l'autonomisation etc. Il serait en effet intéressant de suivre l'évolution de ces dispositifs, les ajustements opérés, les enjeux qu'ils dégagent en matière d'intervention sociale auprès des jeunes, l'adaptation de ces derniers à ces nouveaux cadres etc. Ensuite, nous sommes curieux de voir la façon dont les éducateurs.trices spécialisé.e.s et les maîtres socioprofessionnels progressent dans leur collaboration. Enfin, nous avons été informés à l'issue de l'enquête d'un projet architectural visant à réunir l'ensemble des pensionnaires (G1 + G2) au sein d'un même bâtiment. Cela motive d'après nous l'étude de l'inscription spatiale de l'intervention sociale et des interactions juvéniles.

A l'appui des résultats d'enquête figurant dans ce rapport, nos recommandations auprès du mandataire sont les suivantes :

- L'expérimentation du nouveau dispositif G2 donne du sens dans le suivi progressif des jeunes pensionnaires. Cependant, comme l'indique une éducatrice du centre de Chevrens, l'adaptation au G2 est lente et se fait non sans difficulté. Conçu comme un « domaine qui vise à remplir la vie » pour reprendre ses termes, le G2 mériterait de faire l'objet d'une étude en soi, comme nous avons pu l'engager dans le G1, pour comprendre les modalités de sortie du centre de Chevrens et ce qui advient par la suite dans la vie du jeune adulte. Par ailleurs, nous avons été très attentifs à la séparation des lieux G1+G2, distants d'une trentaine de mètres environ. Parmi les règles que transgressent les jeunes pensionnaires, celle de ne pas se trouver à sa place est souvent pointée du doigt par l'institution éducative. Il s'agit en l'occurrence, pour les jeunes d'occuper le bâtiment dans lequel ils n'ont pas à être à certaines heures de la journée. Comment alors expliquer cet attrait réciproque chez les jeunes ? Comment l'institution régule-t-elle la conduite des pensionnaires ?
- Il y aurait sans doute un travail d'enquête à mener à propos de l'expérience du placement vécu par les mineurs migrants. Comme nous l'avons indiqué dans ce rapport, les informations relatives à l'histoire familiale précédant la venue en Suisse sont le plus souvent allusives et cantonnées dans les limites de l'anecdote, du souvenir, du non-dit. Or, le suivi gagnerait sans doute à faire le lien avec les difficultés personnelles antérieures ayant probablement motivé un départ à l'étranger, les attaches plus ou moins fragiles avec le pays d'origine. Par ailleurs, nos observations des réunions d'équipe ainsi que des supervisions nous amènent à suggérer l'intervention d'experts dans le domaine de l'interculturalité, de la scolarité, des relations familiales et intergénérationnelles etc. A titre d'exemple, le cas d'un pensionnaire rom avait fait l'objet de multiples discussions sur les déterminants socioculturels. Les travailleurs sociaux semblaient démunis d'informations. Or, un certain nombre de recherches et de recherches actions existent sur le sujet (Battaglini, Eckmann, Hasdeu et Savelieff, 2015).
- Les discussions qui engagent les responsables du secteur socioéducatif et ceux du secteur socioprofessionnel attestent parfois de prises de position divergentes quant à leur domaine de compétences. Si les uns et les autres admettent s'engager communément dans la mobilisation des jeunes pensionnaires dans leur programme de placement, la ligne d'entente semble malgré tout difficile à atteindre parfois. D'après nos observations, les jeunes pensionnaires traversent de longues journées, celles-ci démarrant à partir de 7h/8h et prenant fin vers 22h30, voire 23h00, avant d'aller se coucher. Si l'on ajoute à ces longues journées les difficultés que rencontrent certains à trouver un sommeil paisible, il n'est pas étonnant que le rituel du démarrage de la journée s'enraye. Les activités qui jalonnent le programme du jour peuvent relever pour certains jeunes d'une gymnastique pénible et physiquement et

mentalement. Manifestement, les temps de pause à la mi-journée ne semblent pas suffire aux jeunes pensionnaires pour « recharger les batteries », sans doute parce qu'à ce moment-là, ils n'expriment pas le besoin d'un repos salutaire. Une réflexion pourrait donc être menée sur l'harmonisation des secteurs socioéducatifs et socioprofessionnels, ainsi que les plages horaires au cours desquelles la participation des jeunes aux activités serait la plus optimale.

- La gestion de la consommation de psychotropes motive une étude socio-sanitaire sur les jeunes pensionnaires. Les échanges récurrents qu'ont les professionnels à propos des méfaits du cannabis aboutissent globalement à un sentiment d'impuissance. Deux problèmes se posent précisément : il y a d'abord le fait de consommer de manière excessive, puis les phénomènes d'entre soi dans les limites du foyer. Les professionnels ne partagent pas tous le même avis sur la réponse (institutionnelle) à donner à ces deux phénomènes. Plus que la règle, c'est la sémiologie du règlement intérieur qui fait l'objet de débat. Autrement dit, comment inscrire spatialement la règle pour qu'elle agisse efficacement notamment en l'absence du professionnel ? En outre, une étude socio-sanitaire permettrait de comprendre l'expérience par corps que font les jeunes pensionnaires du centre de placement. La fatigue, le sommeil troublé, la prise de poids, l'inoccupation relative de la salle de sport, l'anxiété, les troubles alimentaires etc. sont autant de problèmes rencontrés par les pensionnaires au sein de la structure d'accueil. Par ailleurs, nous avons constaté dans les anamnèses des anciens pensionnaires qu'il était peu fait mention de leur état de santé global, à l'exception des troubles psychiques. Les parcours de soin, l'état de santé physique du pensionnaire n'apparaissent pas de manière aussi détaillée que les troubles du comportement relevés dans les rapports du Service médicopsychologique. Comprendre enfin les parcours de soin et le non recours à des professionnels de santé hors murs contribuerait à mettre du sens là où des éducateurs se sentent démunis.
- L'observation que nous avons faite du Conseil Jeunes, complétée par les nombreux échanges informels entre pensionnaires dont nous avons été témoins, parfois à distance des éducateurs, nous confortent dans l'idée que les pratiques de solidarité à l'œuvre parmi les jeunes pourraient être plus instituées au sein du dispositif d'encadrement. Encouragement à ne pas décrocher scolairement, à tenir bon dans le programme du placement, à tempérer les humeurs afin d'éviter une sanction, etc. autant de rappels que s'adressent les jeunes et qui relèvent à leurs yeux du bon sens. De même, la fugue peut être interprétée comme l'expression d'une détresse visant à clarifier l'attachement avec la structure d'accueil. Ces divers constats témoignent d'un rapport civique au placement qui mérite d'être étudiée de façon poussée afin d'éviter de tomber dans l'écueil du « pour ou contre » le placement. A travers ces observations, nous avons aussi constaté l'importance que les jeunes accordent à la référence. Si le lien tissé avec l'éducateur doit beaucoup aux affinités, il reste que le professionnalisme

du personnel fait aussi l'objet d'une appréciation parmi les pensionnaires. Cela nous conduit à réfléchir sur l'impact d'un changement de référence à la suite de mécontentes ou du départ d'un professionnel.

Bibliographie

Battaglini, M., Eckmann, M., Hasdeu, I., Savelieff, P., (2015). *Roms en cité. Témoignages, participation et politiques publiques*, Editions IES, Collection Pratiques 04, Genève.

Bolzman, C., Gakuba, T. et Amalaman, M., (2017). Honte et migration : une relation complexe à saisir. *Pensée plurielle*, 44, (1), 129-138.

Chautems Leurs, D., Bossy, P., Education sociale : expérience et leçons du centre de Chevrens. *Conférences du colloque de Morat*, Juin 2014, pp. 28-38.

Delessert, Y., (2018). *Mineurs confiés : risques majeurs ? Etude de droit suisse sur la responsabilité civile, contractuelle et pénale des adultes qui prennent en charge des mineurs hors du cadre familial*, Coédition IES/EESP.

Frauenfelder, A., Nada, E. & Bugnon, G., (2018). *Ce qu'enfermer veut dire. Enquête dans un centre éducatif fermé*, Zurich : Seismo.

Gakuba, T.O., (2004). Requérants d'asile mineurs non accompagnés (MNA) victimes de la guerre : problèmes psychologiques, ressources personnelles et sociales. *Interdialogos*, no 2, p. 7-10.

Laé, J.F., (2008). *Les nuits de la main courante. Ecritures au travail*. Stock

Laé, J.F., Murard, N., (2011). *Deux générations dans la débîne. Enquête dans la pauvreté ouvrière*, Paris, Bayard.

Lemercier, É., (2017). L'« art » de la fugue: Expériences des filles prises en charge par la Protection judiciaire de la jeunesse. *Agora débats/jeunesses*, 77, (3), 93-107.

Mueller, A., (2016). Construire le *street workout*, faire le genre : *snapshots* ethnographiques sur le bricolage identitaire engagé par les pratiquant-e-s de « fitness des rues ». *Sciences sociales et sport*, 9(1), 47-82.

Ossipow, L., Berthod, M.-A., Aeby, G., (2014). *Les miroirs de l'adolescence: anthropologie du placement juvénile*. Lausanne: Antipodes

Ndene, P., (2012). *Le grand aquarium. Mon quotidien d'éducateur en Suisse*, L'Harmattan.

Rostaing, C., (2009). Interroger les changements de la prison. Des processus de déprise et de reprise institutionnelle. *Tracés : Revue de Sciences Humaines*, volume 2, n°17, ENS Éditions, p. 89-108.